



CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
MUTUEL NORD DE FRANCE
Société coopérative à capital et personnel variables
Siège social : 10, avenue Foch, B.P. 369, 59020 Lille Cedex
440 676 559 R.C.S. Lille Métropole

Rapport Financier Semestriel

30 juin 2020

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE	3
1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER	3
2. ELEMENTS D'ACTIVITE	7
2.1. FAITS MARQUANTS	7
2.2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	8
2.3. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	8
2.4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	8
3. RESULTATS SOCIAL ET CONSOLIDE	9
3.1. LE COMPTE DE RESULTAT SOCIAL	9
3.2. LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	10
4. STRUCTURE FINANCIERE	11
4.1. LES FONDS PROPRES CONSOLIDES.....	11
4.2. LE CERTIFICAT COOPERATIF D'INVESTISSEMENT DE LA CAISSE REGIONALE	11
4.3. LES PARTIES LIEES.....	12
5. PERSPECTIVES	12
6. FACTEURS DE RISQUES ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES	13
6.1. INFORMATIONS PRUDENTIELLES	13
6.2. FACTEURS DE RISQUE	26
6.3. GESTION DE RISQUES	41
COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2020	52
ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION	129
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION SEMESTRIELLE 2020	130

Rapport semestriel d'activité

1. Environnement économique et financier

Premier semestre

L'irruption de l'épidémie de coronavirus est venue remettre en question un scénario de ralentissement modéré de l'économie mondiale dans lequel les marchés se montraient confiants, percevant une diminution des incertitudes (accord commercial sino-américain et issue plus favorable du Brexit) et des politiques monétaires durablement accommodantes.

L'épidémie de Covid-19 et le confinement qui en a résulté constituent un choc inédit par sa nature et par son ampleur, bien supérieur à celle de la crise de 2008-2009. Mondial, exogène, la quasi mise à l'arrêt des économies impacte mécaniquement, en premier lieu, l'économie réelle, l'offre comme la demande, en contraignant des pans entiers d'activité à la mise en sommeil, tout en imposant une contraction de la consommation avec, en corollaire, l'accumulation involontaire d'un matelas substantiel d'épargne. Alors que l'épidémie prenait de l'ampleur et que des mesures de confinement s'annonçaient en Europe, les marchés financiers ont connu entre fin février et fin mars une violente vague d'aversion au risque : chute des prix des actifs, assèchement de la liquidité, volatilité des prix très élevée. Le taux à 10 ans américain est passé début mars en dessous de 1%, le taux allemand à 10 ans se repliait vers un point bas (-0,8%) alors que les primes de risque offertes par la France et l'Italie se redressaient jusqu'à atteindre respectivement 67 points de base (pb) et 282 pb et que les marchés actions s'effondraient (les grandes places boursières ont perdu 30 à 35% en un mois au 20 mars, tout comme l'indice MSCI des bourses émergentes).

Redoutant l'impact économique et financier de cette crise, les pouvoirs publics, forts de l'expérience de la crise financière de 2008-2009, se sont rapidement engagés dans des politiques de soutien inédites par leur ampleur et leur capacité à s'affranchir des contraintes.

Afin d'éviter que la crise affectant l'économie réelle ne se double d'une crise financière, que la récession ne se mue en dépression, les Banques centrales se sont ainsi lancées dans des assouplissements monétaires massifs. Les combinaisons d'outils (eux-mêmes variés) sont diverses, mais les objectifs identiques : baisses de taux, programmes d'achats d'actifs (souverains, *corporate*, titrisations) afin d'assouplir les conditions de financement, d'assurer la transmission efficace de la politique monétaire, le meilleur fonctionnement possible des marchés financiers et du crédit. Quant aux politiques budgétaires, si elles obéissent à des logiques largement nationales, elles sont guidées par des inspirations similaires : plans de soutien hors normes visant à maintenir l'emploi et le revenu des ménages ainsi qu'à limiter les défaillances d'entreprise. Grâce à de multiples mesures (chômage partiel, aides aux populations les plus fragiles, baisse temporaire des cotisations sociales, reports de charges fiscales et sociales, garanties publiques sur les prêts aux entreprises, prises de participations de l'État), il s'agit de s'assurer que l'offre et la demande seront en mesure, le plus rapidement possible, de retrouver un cours aussi normal que possible.

Les mesures budgétaires et monétaires mises en œuvre dans la zone euro témoignent bien du volontarisme des autorités monétaires et des gouvernements nationaux. La levée des contraintes européennes liées à la supervision budgétaire et à la politique de la concurrence en matière d'aides d'État aux entreprises a, tout d'abord, offert plus de latitude financière aux États-membres pour parer à l'urgence sanitaire ou économique. En a résulté une réponse massive mais différenciée en fonction des marges budgétaires disponibles, se traduisant par une discrimination de la part des marchés financiers selon

l'effort budgétaire produit et/ou son impact sur l'endettement, avec un début de fragmentation sur le marché des dettes souveraines. La forte remontée de l'indicateur de *stress* systémique de la BCE laissait craindre un durcissement sévère des conditions de financement. Le rendement souverain pondéré à dix ans de la zone euro était remonté de 70 points de base avec la diffusion de la pandémie.

La BCE s'est ainsi engagée rapidement dans une politique volontariste visant à calmer les marchés en augmentant la liquidité et en limitant les tensions sur les *spreads* obligataires des souverains les plus fragiles : augmentation du *Quantitative Easing* (soit une enveloppe supplémentaire de 120 Mds€), lancement d'un nouveau programme d'achats temporaire (initialement jusqu'à la fin 2020), le *Pandemic Emergency Purchase Programme* (PEPP) de 750 milliards d'euros¹, introduction de *Long Term Refinancing Operations* (LTRO) transitoires jusqu'en juin 2020, afin d'assurer la transition avec l'échéance des *Targeted Longer-Term Refinancing Operations* (TLTRO)-III (assorties de conditions plus favorables ainsi que de règles moins strictes pour le collatéral), puis assouplissement des conditions des TLTRO-III et nouvelles opérations de refinancement à long terme *Pandemic Emergency Long Term Operations* (PELTRO), assouplissement et l'allègement des contraintes de solvabilité et de liquidité du secteur bancaire afin de lui permettre de jouer un rôle stabilisateur. En s'écartant de la clé de répartition de son capital, le BCE a pu acheter les titres des souverains les plus *stressés*. Son action a été déterminante pour desserrer les conditions financières. Après ses interventions, le rendement souverain pondéré à dix ans de la zone euro n'était plus supérieur que de 18 pb à son niveau d'avant-crise.

La politique budgétaire de la zone euro a également pris une tournure contra-cyclique. En allégeant les entraves aux politiques nationales par la suspension des règles budgétaires, la Commission européenne a permis aux pays de répondre immédiatement à la crise. Cette réponse atteint désormais 3,5% du PIB de la zone euro. Ajoutées à la détérioration du solde public liée au cycle à hauteur de 4 points de PIB, ces mesures conduiraient à une remontée du déficit à 9,3% en moyenne dans la zone euro et à une forte hausse des dettes publiques en 2020 de presque 18 points en moyenne pour atteindre un peu plus de 104% du PIB. Il a cependant été rapidement et clairement diagnostiqué qu'une sortie de crise différenciée selon les marges de manœuvre budgétaires nationales posait un risque pour le marché unique mais aussi pour la monnaie unique : le renforcement de la fragmentation était à même de provoquer un choc pour la cohésion de l'Union européenne (UE). Le saut d'une simple coordination vers la mise en commun des ressources s'est donc imposé. Les ressources existantes ont été mobilisées, par la réorientation des fonds de cohésion non utilisés du budget de l'UE à hauteur de 37 milliards d'euros, par des garanties aux PME fournies par la Banque européenne d'investissement (BEI), par l'utilisation des fonds encore disponibles du Mécanisme européen de stabilité (MES) à hauteur de 240 milliards d'euros (soit 2% PIB de la zone). A mesure que l'ampleur de la crise se dessinait, de nouvelles ressources communes financées par l'endettement ont vu le jour : fonds SURE de 100 milliards d'euros (fonds de réassurance contre le chômage), 200 milliards d'euros de garanties à investissement par la BEI, proposition de la Commission Européenne en faveur d'un fonds garantissant le soutien à la reprise et à la reconstruction mais aussi opérant une redistribution en faveur des pays les plus touchés par la crise et les plus pauvres : le *Recovery Fund*, soit 750 milliards d'euros levés par émission obligataire garantie par le budget de l'UE.

La réponse monétaire et budgétaire, aussi ample soit elle, a vocation à amortir le choc, à limiter les destructions d'emplois et de capacités de production afin d'assurer que le redémarrage s'opère le mieux possible, une fois le choc immédiat passé. Mais elle n'a pas pu, par définition, contrer les ruptures physiques d'offre et de demande en amont.

¹ Parmi les nouvelles classes d'actifs éligibles aux rachats, les billets de trésorerie du secteur non financier permettent à la BCE d'alléger le risque de liquidité des sociétés non financières. Cette flexibilité a été augmentée par la suppression des limites d'achat par émission et par émetteur dans le PEPP, qui a permis à la BCE de s'écartier de la clé de répartition de son capital et de concentrer les rachats sur les émetteurs et les classes d'actifs soumis à un plus fort stress de marché. Depuis lors, le PEPP a été étendu à juin 2021 et son montant maximal porté à 1 350 milliards d'euros.

En zone euro, les chocs subis se révèlent d'ampleur très diverse selon les pays et leurs modalités respectives de restrictions d'activité : les chiffres de croissance du premier trimestre illustrent clairement alors même que le confinement n'est intervenu que courant mars. Le PIB en zone euro a reculé de -3,6% par rapport au quatrième trimestre 2019. La France et l'Italie (-5,3%) et l'Espagne (-5,2%) sont très touchées. L'Allemagne et les Pays-Bas, enregistrent une contraction moins sévère (-2,2% et -1,7% respectivement). Côté demande, c'est la demande intérieure qui a surtout contribué au repli de l'activité (-3,6%), tandis que la contribution de la demande extérieure nette à la croissance a été moins négative (-0,4 point) en raison d'une contraction presque identique des importations (-3,6%) et des exportations (-4,2%). Grâce aux dispositifs de chômage partiel, le recul des salaires (-1,1% sur le trimestre) a été inférieur au repli du nombre d'heures travaillées (-3,1%). Avec le repli forcé de la consommation, le taux d'épargne a enregistré un rebond historique (à 16,9% après 12,7% au trimestre précédent).

Avec le retour progressif à une plus grande mobilité, le redémarrage de la consommation (dans un contexte de pertes de revenus limitée), la réouverture des lignes de production et des chantiers suggèrent désormais un fort rebond mécanique de la croissance. Les enquêtes, les ventes au détail et divers indicateurs à fréquence plus rapprochés en témoignent. L'indice PMI (enquête auprès des directeurs d'achat IHS Markit) en zone euro est formel : l'amélioration enregistrée en juin est presque aussi vigoureuse que celle signalée au mois de mai (la plus forte depuis l'existence de l'enquête) et conduit l'indice près de la limite entre l'expansion et la contraction de l'activité. En France, l'indice PMI dépasse même ce seuil indiquant une économie en croissance ; le climat des affaires mesuré par l'Insee est en net rebond tout en restant, à 78, inférieur à sa moyenne de long terme (100).

La **Chine** a été confrontée à la vague de Covid-19 plus tôt que l'Europe. Elle a connu une contraction forte du PIB au premier trimestre 2020 (-6,8% sur un an), mais elle a renoué avec la croissance dès le deuxième trimestre avec une progression du PIB de 3,2% sur un an. Si le détail par composante n'est pas encore disponible, les données d'activité de juin permettent de se faire une idée du contenu de cette croissance : l'écart entre le dynamisme de l'offre (production industrielle, construction) soutenue par l'appareil étatique et la reprise moins vigoureuse de la demande se réduit sans disparaître. Côté demande, la confiance des consommateurs chinois peine à se redresser. Cela se traduit tant dans leur comportement d'achat (ventes au détail en baisse de 1,8% en glissement annuel en juin) que d'épargne (le taux d'épargne a légèrement reculé au deuxième trimestre mais reste très élevé à 38%). Sur le trimestre, la consommation privée a donc reculé de 5,7%, et ce malgré une hausse du revenu disponible par tête de 1,8%. La question sous-jacente reste donc toujours celle de l'emploi. Officiellement, le taux de chômage urbain décline lentement depuis mars et a atteint 5,7% en juin. Pourtant, les créations de nouveaux emplois sont toujours très faibles. En juin, elles étaient encore loin de leur niveau habituel : juste au-dessus d'un million de créations, soit plus de 25% de moins qu'en 2019. La baisse du chômage résulte donc plutôt d'un effet de base (nombre de migrants rentrés dans leur campagne ont disparu des statistiques urbaines) que d'un véritable redémarrage du marché du travail.

Aux **États-Unis**, où l'épidémie n'est pas encore partout sous contrôle, le PIB a reculé de 5%, en rythme annualisé, sur le premier trimestre, mais le plus fort de l'impact de la crise devrait porter sur le deuxième trimestre, avec une contraction inédite qui pourrait être de l'ordre de 30% (en rythme annualisé par rapport au T1). Néanmoins, les dernières données suggèrent que le rebond conjoncturel est bien là (hausse des ventes au détail, de la production industrielle, des enquêtes régionales). Hors composantes erratiques, les ventes au détail (qui ont crû de 7,5% au mois de juin après un rebond exceptionnel au mois de mai à 18,2%) dites sous-jacentes ont en réalité atteint leur plus haut historique, au-dessus du record enregistré au mois de mars, lorsque les consommateurs s'étaient rués vers les magasins pour constituer des stocks. La réouverture de l'économie et la préservation de la santé financière des ménages grâce aux aides de l'État suggèrent que le rebond de la consommation privée au troisième trimestre devrait être soutenu. La production industrielle a progressé de 5,4 % au mois de juin selon la Fed (après +1,4 % en mai), avec une hausse de 7,2 % de la production manufacturière. Fin juin, la production industrielle restait néanmoins inférieure de 10,8 % à son niveau de février. Enfin, l'emploi (-14,7 millions en juin par rapport à février)

inquiète toujours (les inscriptions hebdomadaires aux allocations chômage continuent de baisser à un rythme très lent).

Au cours du semestre écoulé, **les marchés financiers ont évolué de façon heurtée au gré des évolutions sanitaires et des assurances offertes par des banques centrales généreuses**. Depuis leur plongeon en mars, les marchés actions se sont redressés, gagnant entre 20% (22% pour le CAC40) et 35% (pour le S&P 500) entre le 20 mars et fin juin. Cela a ainsi limité les pertes sur le semestre à 4% pour le S&P 500. Mais ces dernières restent de 17% pour le CAC40 et de 14% pour l'Eurostoxx 50. Les taux sans risques se sont également rétablis : les taux à 10 ans allemands et américains se situent fin juin à respectivement -0,50% (-31 pb sur le semestre) et 0,66% (-126 pb). La dérive des *spreads* des obligations *non core* de la zone euro a été limitée. Fin juin, l'écart de rendement offert par la France au-dessus du Bund était, à 37 pb, supérieur de seulement 7 pb à son niveau de fin 2019, tandis que la dérive des *spreads* italiens et espagnols était limitée à respectivement 21 et 27 pb (à 182 et 91 pb). **Les assouplissements monétaires ont permis un certain retour au calme des marchés et se révèlent *in fine* couronnés de succès.**

Perspectives pour le second semestre

Le second semestre se présente sous le signe d'une reprise vive après la très forte contraction du premier semestre. Néanmoins la vigueur du rebond, observée sur les indicateurs récents, est largement mécanique et ne préjuge pas de la robustesse ultérieure du mouvement. Évaluer l'ampleur de la récession, puis ébaucher les contours de la reprise (sa rapidité, sa vigueur, sa pérennité au-delà du rebond technique) dépend de multiples paramètres au sein desquels plusieurs sont essentiels : le retour, plus ou moins rapide et plus ou moins complet, à la normale en termes de mobilité et de consommation et le rétablissement de l'offre suite à la levée des freins physiques, ainsi que le rythme de sorties des mesures de soutien, notamment pour les entreprises. Enfin, la vigueur de la sortie de crise dépend largement de la confiance des agents économiques, ménages et entreprises, susceptibles d'adopter des comportements prudents, d'épargne de précaution ou de réduction de l'investissement. Néanmoins, en moyenne sur l'année 2020, même si les situations sont très diverses, très peu de pays devraient échapper à la récession, à l'exception notable de la Chine (+3% en 2020 selon nos prévisions) entrée plus précocement dans la crise. Fait inédit, les pays émergents dans leur ensemble seront en récession en 2020 (-2% anticipé) mais c'est sans commune mesure avec la contraction du PIB des pays développés (-6,7%, -5,5% pour les Etats-Unis). En moyenne mondiale, le PIB réel baissera d'un peu plus de 4%.

Pour la zone euro, notre scénario table sur un redémarrage vigoureux de l'activité à l'articulation des deuxième et troisième trimestres 2020 et épouse un profil trimestriel en forme de V marqué : rebond mécanique de la croissance au deuxième semestre de 2020, suivi d'une reprise modérée et incomplète en 2021. Le profil de la croissance 2020 serait particulièrement heurté : au deuxième trimestre, pénalisé par un confinement à son apogée, le PIB pourrait se contracter de près de 12,7% (-17% en France) avant de rebondir de 9,6% au troisième trimestre (+16,8% en France) : un rebond mécanique résultant de la réouverture des activités de services et de production. Le mouvement de V pourrait même être plus vigoureux qu'attendu : la réinjection dans le circuit économique d'une partie de l'épargne « forcée » accumulée en temps de confinement laisse espérer une reprise robuste de la consommation à partir du troisième trimestre.

Les incertitudes restent cependant importantes et certaines menaces pèsent sur la reprise : fragilisation de la situation financière des entreprises, destructions d'emplois, comportements de précaution, demande mondiale affaiblie et risque toujours présent d'une deuxième vague de l'épidémie, apparu ponctuellement en Chine, et qui refait surface en petits foyers en Europe. Une véritable reprise, robuste, ramenant rapidement à son niveau d'avant crise l'économie de la zone euro dans son ensemble, n'est ainsi pas encore acquise. Le potentiel de reprise à moyen terme dépendra de la capacité à préserver

l'emploi et les capacités de production, à protéger les chaînes d'approvisionnement européennes et mondiales.

La dynamique de la reprise à partir du quatrième trimestre 2020 s'annonce donc modérée (1,4% au T4 par rapport au T3). Sous l'hypothèse d'absence de deuxième vague de contagion entraînant un confinement strict, **notre prévision de croissance pour la zone euro s'établit à -8,1% en 2020** (puis 5,5% en 2021). La reprise de la demande intérieure, bien qu'incomplète, serait le pilier de la sortie de crise. En France, en dépit d'un plan de soutien majeur (134 milliards d'euros), le PIB se contracterait de 10,2% en 2020 avant de progresser de 7,5% en 2021. Il faudra néanmoins attendre que soient précisé le plan de relance national.

Au cours de sa réunion de juin, **passant d'un mode de gestion d'urgence de la crise à un mode de soutien à la croissance dans la durée, la BCE a clairement indiqué sa volonté de maintenir une politique monétaire ultra-accommodante**, aussi longtemps et aussi vigoureusement que nécessaire. Notre scénario n'exclut pas une augmentation de l'enveloppe PEPP par la BCE vers la fin de cette année si les marchés devaient se montrer de nouveau « agités ».

Compte tenu d'assouplissements monétaires massifs et durables, notre scénario économique permet d'éloigner les risques financiers extrêmes. Les conditions financières seraient favorables, au moins dans les pays développés : pas de tensions sur les taux longs, *spreads* souverains sous contrôle en zone euro, faible risque de correction majeure des marchés actions. Sous réserve que la situation sanitaire et économique s'engage fermement sur la voie de la stabilisation, notre scénario central table sur un taux allemand à 10 ans proche de -0,30% en fin d'année assorti de primes de risque maîtrisées (autour de 30 et de 160 pb pour la France et l'Italie, respectivement).

2. Eléments d'activité

2.1. Faits Marquants

Activité commerciale

Depuis le début de la pandémie de coronavirus qui touche notre territoire et son économie, le Crédit Agricole Nord de France se mobilise pour accompagner ses clients : plus de 500 M€ de Prêts Garantis par l'Etat (PGE) ont été distribués et la Caisse régionale a accordé plus de 12 500 pauses crédits pour un montant de 139 M€ d'échéances reportées dont 7 000 pour les entreprises, professionnels et agriculteurs représentant 115 M€.

En parallèle, 2,1 Mrds€ de nouveaux crédits ont été réalisés dont 1,3 Mrd€ concernant des crédits Habitat. Les encours de crédits s'établissent en conséquence à 25,3 Mrds€, en hausse de 6,1% sur un an.

L'épargne des clients s'élève à 31,3 Mrds€, la progression de 5,6% étant principalement liée à une épargne de précaution sur les comptes à vue et les livrets, et à une baisse de la consommation durant la période de confinement.

Le développement des activités d'assurance de biens et de personnes s'est nettement ralenti, la croissance du nombre de contrats restant cependant positive à +2,1% sur un an.

Plus de 23 000 nouveaux clients ont rejoint la Caisse régionale et, à fin juin 2020, près de 444 000 clients sont sociétaires de la Caisse régionale.

Participations et Filiales

Dans sa recommandation du 27 Mars 2020, la Banque Centrale Européenne (BCE) a recommandé aux banques de s'abstenir de distribuer des dividendes entre le 1^{er} Avril 2020 et au moins jusqu'au 1^{er} Octobre 2020. De ce fait, l'intégralité du résultat de l'année 2019 de Crédit Agricole SA a été affecté à un compte de réserves et la Caisse régionale Nord de France n'a pas perçu d'acompte sur dividende de la SAS Rue la Boétie (holding détenue par les Caisses régionales et portant leur participation dans Crédit agricole S.A).

Au 1^{er} semestre 2020, la Caisse régionale Nord de France a perçu 12,5 M€ de dividendes de ses différentes participations.

En mars 2020, la Caisse régionale a réalisé une cinquième opération de titrisation. Au 30 juin 2020, le portefeuille de crédits habitat cédé au FCT Crédit Agricole Habitat s'élève au total à 1,4 Mrds€.

2.2. Principes et méthodes comptables

Application du référentiel IAS-IFRS

Les comptes consolidés semestriels résumés du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France ont été établis conformément aux normes IAS-IFRS telles que décrites dans la note 1 des notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés.

Changements de méthode comptable

Les changements de méthode comptable sont décrits dans la note 1 des notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés.

2.3. Evolution du périmètre de consolidation

Les évolutions du périmètre de consolidation sont décrites dans la note 11 des notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés.

2.4. Evènements postérieurs à la clôture

La Caisse régionale a été notifiée par le Groupe Rabot Dutilleul d'une offre de rachat portant sur les titres de la société Nacarat. Le conseil d'administration du 24 juillet 2020 n'a pas pris position sur cette offre.

Aucun autre évènement postérieur à la clôture n'est à signaler.

3. Résultats social et consolidé

3.1. Le Compte de Résultat Social

en M€	Jun 2020	Jun 2019	Evolution	
Produit Net Bancaire*	267,8	304,4	-36,6	-12,0%
Résultat Brut d'exploitation*	100,4	126,8	-26,5	-20,9%
<i>Coefficient d'exploitation</i>	62,5%	58,3%	4,2%	-0,8%
Résultat Net Social*	30,3	85,8	-55,5	-64,7%

* données CR + véhicules de titrisation

Face aux conséquences de la crise, des dispositifs inédits de soutien ont été mis en œuvre afin de soutenir l'économie : solidarité envers les clients assurés détenteurs d'une police multirisque professionnelle ou multirisque agricole avec garantie perte d'exploitation mais excluant expressément le risque de pandémie, leur ayant permis de recevoir un règlement extracontractuel permettant de couvrir une partie de leur perte d'exploitation consécutive à l'épidémie COVID-19 et intégralité du résultat de l'année 2019 de Crédit Agricole SA affecté à un compte de réserves.

En conséquence, le Produit Net Bancaire de la Caisse régionale s'établit à 267,8 M€, en baisse de 12% sur un an. Retraité de ces effets exceptionnels, le Produit Net Bancaire de la Caisse régionale est en hausse de 4,5% sur un an.

La marge d'intermédiation, à 132,6 M€, est en hausse de 5,1%, sécurisée par les restructurations de passif réalisées ces deux dernières années.

Le PNB des services bancaires et d'assurance, à 123,7 M€, affiche une baisse sur un an (-1,3%). Hors effet du geste mutualiste de prise en charge des pertes d'exploitation, le PNB des services bancaires et d'assurance progresse de 2,9% sur un an, soutenu par les commissions issues de l'activité d'assurances.

Les revenus des placements de fonds propres (yc produits et marges diverses) s'établissent à 11,5 M€, en baisse de -78,2% sur un an, sous l'effet principal de l'absence de distribution de dividendes de SAS Rue La Boétie.

Les charges de fonctionnement, à 167,4 M€, sont en baisse de 5,7% sur un an. Les dépenses liées à la crise sanitaire sont compensées par le report d'une partie des investissements compte tenu de la période de confinement.

En anticipation d'une prévisible montée des risques sous l'effet de la crise Covid 19, la banque a poursuivi sa stratégie de renforcement de la couverture du risque sur les encours sains : cela se traduit par une hausse du coût du risque à -38,5 M€, soit 30 bps sur encours. Le coût du risque inclut également une provision de 2,5 M€ au titre du déclenchement du mécanisme de garantie Switch avec CAsa.

Après prise en compte du résultat net sur actifs immobilisés (-1,5 M€) et des impôts sur les sociétés (-30,1 M€), le résultat net social ressort à 30,3 M€ (30,3 M€ également pour la Caisse régionale seule, hors intégration des véhicules de titrisation de crédits Habitat), en baisse de 64,7% sur un an.

3.2. Le Compte de Résultat Consolidé

<i>en M€</i>	juin-20	juin-19	Evolution	
Produit net bancaire	276,7	319,4	-42,7	-13,4%
Résultat brut d'exploitation	84,2	120,1	-36,0	-29,9%
RESULTAT NET PART DU GROUPE	26,8	82,8	-56,0	-67,7%

Le résultat net consolidé du Groupe Crédit Agricole Nord de France s'établit à 26,8 M€ en baisse de -67,7% sur un an, impacté par la baisse du résultat social de la Caisse régionale, par les dépréciations du portefeuille de titres détenus par Nord Capital Investissement et par le ralentissement de l'activité immobilière pendant la crise

En norme IFRS, le Produit Net Bancaire consolidé du Groupe Crédit Agricole Nord de France s'élève à 276,7 M€, en diminution de 42,7 M€ sur un an (soit -13,4%), dont -40,7 M€ sur le PNB IFRS de la Caisse régionale (dont -35,9 M€ liés au PNB social de la Caisse régionale et -3,4 M€ liés aux retraitements IFRS).

La contribution des pôles métiers au résultat net consolidé s'établit comme suit :

<i>en M€</i>	juin-20	juin-19	Evolution
Pôle Bancassurance France	29,3	76,2	- 46,9
Pôle Capital Investissement Régional	- 4,6	2,1	- 6,7
Pôle Presse	1,5	1,4	0,1
Pôle Immobilier	- 2,0	1,6	- 3,6
Pôle Fonçière	2,6	1,5	1,1
Résultat Net Part du Groupe	26,8	82,8	- 56,0

4. Structure financière

4.1. Les Fonds propres consolidés

en M€	Ouverture	Clôture	Evolution
	déc-19	juin-20	
Total Bilan consolidé	31 138	34 726	3 588
Capitaux Propres Part du Groupe	4 509	4 388	- 121
Capital et réserves liées	968	1 013	45
Réserves	2 994	3 096	103
Gains et Pertes comptabilisés en Capitaux Propres	406	252	- 154
Résultat	142	27	- 115

A fin juin 2020, les capitaux propres part du Groupe du Crédit Agricole Nord de France atteignent 4 388 M€, en baisse de -121 M€ par rapport à décembre 2019.

Le capital et réserves liées augmente de 45 M€ sous l'effet de la progression des parts sociales des Caisses locales.

Le résultat 2019 (142 M€), déduit des intérêts versés aux parts sociales par les Caisses locales et des dividendes à payer sur CCI, a été mis en réserves en 2020.

La variation des gains et pertes comptabilisés en Capitaux Propres (-154 M€) est expliqué par la variation de la juste valeur des titres de participations Rue La Boétie et Sacam Mutualisation.

4.2. Le Certificat Coopératif d'Investissement de la Caisse régionale

Le capital de la Caisse régionale Nord de France comprend 17 109 818 Certificats Coopératifs d'Investissement, représentant 29,11% des titres constitutifs du capital social au 30 juin 2020.

Durant le premier semestre 2020, le cours du Certificat Coopératif d'Investissement a évolué entre 20,5€ et 32,095€. Au 30 juin 2020, le CCI a clôturé à un cours de 20,695€, en baisse de -27,3% par rapport au cours du 31 décembre 2019.

Dans le cadre du contrat de rachat, confirmé par l'Assemblée Générale du 7 avril 2020, la Caisse régionale détient en compte propre 891 464 Certificats Coopératifs d'Investissement au 30 juin 2020 et 924 009 CCI au total avec le contrat de liquidité.

Dans sa recommandation du 27 mars 2020, la Banque Centrale Européenne (BCE) a demandé aux banques à compter du 1er avril 2020 :

- de s'abstenir de distribuer des dividendes au moins jusqu'au 1er octobre 2020 pendant la période de choc économique liée au COVID-19 pour conserver autant de fonds propres que possible et maintenir leur capacité à soutenir l'économie dans un contexte d'incertitude accrue causé par le COVID-19

- de ne souscrire aucun engagement irrévocable de verser des dividendes pour les exercices 2019 et 2020.

En conséquence de cette recommandation, l'assemblée de la Caisse régionale, réunie le 7 avril 2020, a décidé dans ses résolutions relatives à la fixation de la rémunération des parts sociales, CCA et CCI émis par la Caisse régionale de supprimer toute référence à la date de mise en paiement de ces rémunérations et de déléguer au Conseil d'administration la fixation de la date de versement en numéraire de ces rémunérations, qui ne pourra pas intervenir avant le 1^{er} octobre 2020 et qu'avec l'accord préalable de la BCE. Il est également prévu une délégation au Conseil d'administration pour réduire, ou le cas échéant annuler, sur demande de la BCE, les distributions prévues pour les parts sociales, CCA et CCI, les sommes non distribuées étant alors affectées à un poste de réserve.

Le groupe Crédit agricole a pris connaissance de la nouvelle recommandation sur les distributions de dividendes faite par la BCE le 28 juillet 2020 et est en cours d'analyse des conséquences qu'il pourrait en tirer.

4.3. Les parties liées

Les parties liées sont décrites dans la note 10 des notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés.

5. Perspectives

Le Crédit Agricole Nord de France poursuit les mesures de soutien pour tous ses clients afin d'accompagner la relance de l'économie. En complément du dispositif des Prêts Garantis par l'Etat, la Caisse régionale Nord de France, aux côtés de deux autres banques régionales mutualistes, a décidé de créer le fonds Regain 340 qui interviendra auprès des Petites et Moyennes Entreprises (PME) des Hauts-de-France et de Seine-et-Marne, pour les aider à renforcer leurs fonds propres et les accompagner dans leur développement et leur besoin de financement ; doté de 51 M€ à son démarrage en septembre 2020, il atteindra à terme 200 M€.

Les conséquences de la crise sont aujourd'hui difficiles à appréhender au regard de l'évolution des mesures européennes et gouvernementales. Grâce à des fondamentaux solides, dont un ratio CET1 à 24,95% au 31 mars 2020, un niveau largement supérieur aux exigences réglementaires, la banque aborde avec confiance cette période de reprise, consciente de sa responsabilité de premier financeur de l'économie régionale.

6. Facteurs de risques et informations prudentielles

6.1. Informations prudentielles

6.1.1. Composition et pilotage du capital

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (Capital Requirements Regulation, dit « CRR ») tel que modifié par CRR n° 2019/876 (dit « CRR 2 ») impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques de la Caisse régionale Nord de France sont décrits dans la présente partie et dans la partie « Gestion des risques ».

Les accords de Bâle 3 s'organisent autour de trois piliers :

- le Pilier 1 détermine les exigences minimales d'adéquation des fonds propres et le niveau des ratios conformément au cadre réglementaire en vigueur ;
- le Pilier 2 complète l'approche réglementaire avec la quantification d'une exigence de capital couvrant les risques majeurs auxquels est exposée la banque, sur la base de méthodologies qui lui sont propres ;
- le Pilier 3 instaure des normes en matière de communication financière à destination du marché ; cette dernière doit détailler les composantes des fonds propres réglementaires et l'évaluation des risques, tant au plan de la réglementation appliquée que de l'activité de la période.

Le pilotage de la solvabilité vise principalement à évaluer les fonds propres et à vérifier qu'ils sont suffisants pour couvrir les risques auxquels la Caisse régionale Nord de France est ou pourrait être exposée compte tenu de ses activités.

Les ratios de solvabilité font partie intégrante du dispositif d'appétence au risque appliqué au sein de la Caisse régionale Nord de France (décrit dans les chapitres « Facteurs de risque » et « Gestion des risques »).

6.1.2. Cadre réglementaire applicable

Renforçant le dispositif prudentiel, les accords de Bâle 3 ont conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et ont introduit la prise en compte de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel.

En complément, un cadre réglementaire spécifique, permettant une alternative à la mise en faillite des banques a été instauré suite à la crise financière de 2008.

Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013. Ils

comprennent la directive 2013/36/EU (*Capital Requirements Directive*, dite CRD 4), et le règlement 575/2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit CRR) et sont entrés en application le 1^{er} janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

La directive 2014/59/EU, « Redressement et résolution des banques » ou *Bank Recovery and Resolution Directive* (dite BRRD), a été publiée le 12 juin 2014 et est applicable en France depuis le 1^{er} janvier 2016. Le règlement européen « Mécanisme de Résolution Unique » ou *Single Resolution Mechanism Regulation* (dit SRMR, règlement 806/2014) a été publié le 15 Juillet 2014 et est entré en vigueur le 19 août 2016, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

Le 7 juin 2019, quatre textes constituant le paquet bancaire ont été publiés au *Journal officiel de l'Union européenne* :

- BRRD 2 : Directive (UE) 2019/879 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant la Directive 2014/59/EU ;
- SRMR 2 : Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant le règlement (UE) No 806/2014 ;
- CRD 5 : Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant la Directive 2013/36/EU ;
- CRR 2 : Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant le Règlement (UE) No 575/2013.

Les directives BRRD 2 et CRD 5 seront transposées en droit français au plus tard le 28 décembre 2020. Les règlements SRMR 2 et CRR 2 sont entrés en vigueur 20 jours après leur publication, soit le 27 juin 2019 (toutes les dispositions n'étant toutefois pas d'application immédiate).

Le règlement 2020/873 dit « Quick-Fix » a été publié le 26 juin 2020 et est entré en application le 27 juin 2020 venant amender les règlements 575/2013 (« CRR ») et 2019/876 (« CRR2 »).

Dans le régime CRR 2/CRD 4 (et dans l'attente de la transposition de CRD 5), quatre niveaux d'exigences de fonds propres sont calculés :

- le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio *Common Equity Tier 1* (CET1) ;
- le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio *Tier 1* ;
- le ratio de fonds propres globaux ;
- le ratio de levier.

Le calcul de ces ratios est phasé de façon à gérer progressivement :

- la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3 (les dispositions transitoires ont été appliquées aux fonds propres jusqu'au 1^{er} janvier 2018 et s'appliquent aux instruments de dette hybride jusqu'au 1^{er} janvier 2022) ;
- les critères d'éligibilité définis par CRR 2 (jusqu'au 28 juin 2025).

Les ratios sont également en vision non phasée comme si les nouvelles dispositions réglementaires étaient d'application immédiate.

Les exigences applicables à la Caisse régionale Nord de France sont respectées.

6.1.3. Supervision et périmètre prudentiel

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement agréés visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité, de résolution et de grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que plusieurs entités du Groupe Crédit Agricole puissent bénéficier de l'exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sur base sous-consolidée dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement CRR. Dans ce cadre, la Caisse régionale Nord de France a été exemptée par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle sur les exigences de MREL.

Le passage sous supervision unique le 4 novembre 2014 par la Banque centrale européenne n'a pas remis en cause l'exemption individuelle accordée précédemment par l'ACPR.

6.1.4. Politique de capital

Lors de la journée Investisseurs du 6 juin 2019, le Groupe Crédit Agricole a dévoilé sa trajectoire financière pour le plan à moyen terme 2022. Des objectifs en termes de résultat et de ressources rares ont été précisés à cette occasion.

Groupe Crédit Agricole

Le groupe Crédit Agricole vise à rester parmi les établissements d'importance systémique mondiale les plus capitalisés en Europe en atteignant et conservant un ratio CET1 supérieur à 16% à horizon 2022. Cet objectif sera réalisé grâce à la conservation de plus de 80% de ses résultats, portant ses fonds propres de base de catégorie I (CET1) à 100 milliards d'euros d'ici fin 2022.

Le groupe Crédit Agricole se donne comme cible d'atteindre un niveau de ratio MREL subordonné (hors dette senior préférée) de 24% à 25% des emplois pondérés d'ici fin 2022, et de garder un niveau de ratio MREL (hors dette senior préférée) d'au moins 8% du TLOF (*Total Liabilities and Own Funds*).

L'atteinte de ces deux objectifs permettra de confirmer la robustesse et la solidité financière du groupe Crédit Agricole, confortant ainsi la sécurisation des dépôts de ses clients et sa notation vis-à-vis des agences de rating.

Groupe Crédit Agricole S.A.

Le groupe Crédit Agricole S.A. se fixe comme objectif de maintenir un ratio CET1 de 11%. Il s'engage à distribuer 50% en numéraire.

Dans un contexte économique-réglementaire incertain, ce modèle permet d'aboutir à un équilibre entre une politique de distribution attractive pour l'actionnaire et une allocation de capital agile, et il donne suffisamment de marge de manœuvre pour financer le démantèlement de la moitié de la garantie Switch d'ici fin 2022 avec un impact positif sur le résultat de Crédit Agricole SA. Ce niveau de fonds propres sécurise aussi le respect de la recommandation SREP P2G.

Caisses régionales

Grâce à leur structure financière, les Caisses régionales ont une forte capacité à générer du capital par la conservation de la majeure partie de leur résultat. Le capital est également renforcé par les émissions de parts sociales réalisées par les Caisses locales.

Filiales

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sous contrôle exclusif et assujetties au respect d'exigences en fonds propres sont dotées en capital à un niveau cohérent, prenant en compte les exigences réglementaires locales, les besoins en fonds propres nécessaires au financement de leur développement et un coussin de gestion adapté à la volatilité de leur ratio CET1.

6.1.5. Gouvernance

Le Conseil d'Administration est informé tous les trimestres des niveaux des ratios de fonds propres.

6.1.6. Fonds propres prudentiels

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- Les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1),
- Les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1),
- Les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*).

L'ensemble des tableaux et commentaires ci-après inclut le résultat conservé de la période.

Fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1)

Ils comprennent :

- le capital ;
- les réserves, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant notamment les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers détenus à des fins de collecte et vente et les écarts de conversion ;
- les intérêts minoritaires, qui font l'objet d'un écrêtage, voire d'une exclusion, selon que la filiale est un établissement de crédit éligible ou non ; cet écrêtage correspond à l'excédent de fonds propres par rapport au niveau nécessaire à la couverture des exigences de fonds propres de la filiale et s'applique à chaque compartiment de fonds propres ;
- les déductions, qui incluent principalement les éléments suivants :

- les détentions d'instruments CET1, au titre des contrats de liquidité et des programmes de rachat ;
- les parts sociales en attente de remboursement
- les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition ;
- la *prudent valuation* ou « évaluation prudente » qui consiste en l'ajustement du montant des actifs et des passifs de l'établissement si, comptablement, il n'est pas le reflet d'une valorisation jugée prudente par la réglementation ;
- les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables ;
- les insuffisances de provisions par rapport aux pertes attendues pour les expositions suivies en approche notations internes ainsi que les pertes anticipées relatives aux expositions sous forme d'actions ;
- les instruments de fonds propres détenus dans les participations financières inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments CET1 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;
- les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles pour le montant qui dépasse un plafond individuel de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %) ;
- les instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants) pour le montant qui dépasse un plafond individuel de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %) ;
- la somme des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles et des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants) pour le montant qui dépasse un plafond commun de 17,65 % des fonds propres CET1 de l'établissement, après calculs des plafonds individuels explicités ci-dessus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %) ;
- les ajustements demandés par le superviseur au titre du Pilier 2 (engagements de paiement irrévocables relatifs au Fonds de Résolution Unique et au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution).

Fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1)

Ils comprennent :

- les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) éligibles qui correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier le saut dans la rémunération ou *step up clause*).

- les déductions d'instruments de fonds propres détenus dans les participations financières inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments AT1 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;
- les autres éléments de fonds propres AT1 ou autres déductions (dont les intérêts minoritaires éligibles en AT1).

La Caisse régionale n'émet pas d'instruments de fonds propres AT1.

Le règlement CRR 2 ajoute des critères d'éligibilité. Par exemple, les instruments émis par un établissement installé dans l'Union européenne qui relèvent d'un droit de pays tiers doivent comporter une clause de bail-in (renflouement interne) pour être éligibles. Ces dispositions s'appliquent pour chacune des catégories d'instruments de fonds propres AT1 et *Tier 2*.

Fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*)

Ils comprennent :

- les instruments de dette subordonnée qui doivent être d'une durée minimale de 5 ans et pour lesquels :
 - o les incitations au remboursement anticipé sont interdites ;
 - o une décote s'applique pendant la période des cinq années précédant leur échéance.
- les déductions de détentions directes d'instruments *Tier 2* (dont *market making*) ;
- l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligibles déterminées selon l'approche notations internes, limité à 0,6 % des emplois pondérés en IRB (*Internal Rating Based*) ;
- les déductions d'instruments de fonds propres détenus dans les participations financières inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments *Tier 2* dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;
- les déductions d'instruments *Tier 2* détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants), majoritairement du secteur des assurances ;
- les éléments de fonds propres *Tier 2* ou autres déductions (dont les intérêts minoritaires éligibles en *Tier 2*).

Le montant des instruments *Tier 2* retenu dans les ratios non phasés correspond aux instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles au CRR n° 575/2013 tel que modifié par CRR n° 2019/876 (CRR 2).

Dispositions transitoires

Pour faciliter la mise en conformité des établissements de crédit avec CRR 2/CRD 4 (dans l'attente de la transposition de CRD 5), des assouplissements ont été consentis à titre transitoire, grâce à l'introduction progressive de traitements prudentiels sur les fonds propres.

Toutes ces dispositions transitoires ont pris fin au 1^{er} janvier 2018, excepté celles portant sur les instruments de dette hybride qui s'achèvent le 1^{er} janvier 2022.

Les instruments de dette hybride qui étaient éligibles en fonds propres sous CRD 3 et qui ne le sont plus du fait de l'entrée en vigueur de la réglementation CRD 4 peuvent sous certaines conditions être éligibles à la clause de maintien des acquis :

- tout instrument émis après le 31 décembre 2011 et non conforme à la réglementation CRR est exclu depuis le 1^{er} janvier 2014 ;
- les instruments dont la date d'émission est antérieure peuvent sous conditions être éligibles à la clause de grand-père et sont alors progressivement exclus sur une période de 8 ans, avec une diminution de 10 % par an. En 2014, 80 % du stock global déclaré au 31 décembre 2012 était reconnu, puis 70 % en 2015 et ainsi de suite ;
- La partie non reconnue peut être incluse dans la catégorie inférieure de fonds propres (d'AT1 à *Tier 2* par exemple) si elle remplit les critères correspondants.

Pendant la phase transitoire, le montant de *Tier 2* retenu dans les ratios correspond à la somme :

- du *Tier 2* éligible CRR 2 ;
- des instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles CRR émis entre le 1^{er} janvier 2014 et le 27 juin 2019 ;
- d'une fraction du *Tier 2* non éligible CRR émis avant le 1^{er} janvier 2014, égale au minimum :
 - o du montant prudentiel des titres *Tier 2* non éligibles en date de clôture et, le cas échéant, du report des titres *Tier 1* en excédent par rapport au seuil de 20 % (seuil pour l'exercice 2020) des titres *Tier 1* non éligibles ;
 - o de 20 % (seuil pour 2020) du stock de *Tier 2* non éligible CRR existant au 31 décembre 2012.

Au 30 juin 2020, les instruments de capital et emprunts subordonnés non éligibles se montent à 11,6 M€ et correspondent à un BMTN Radian dont le nominal initial est de 100M€, amorti prudemment jusqu'à son arrivée à échéance le 28/01/2021.

Situation au 30 juin 2020

Le tableau ci-après présente les fonds propres prudentiels au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019.

Fonds propres prudentiels simplifiés (en millions d'euros)	30/06/2020		31/12/2019	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
Capitaux propres part du groupe	4 388	4 388	4 509	4 509
(-) Prévision de distribution	0	0	(41)	(41)
Intérêts minoritaires éligibles	0	0	0	0
(-) <i>Prudent valuation</i>	(15)	(15)	(15)	(15)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(33)	(33)	(33)	(33)
(-) Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	(18)	(18)	(21)	(21)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement ne détient pas d'investissement important	(1 539)	(1 539)	(1 683)	(1 683)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	0	0	0	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	(4)	(4)	(4)	(4)
Autres éléments du CET1	(93)	(93)	(44)	(44)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	2 686	2 686	2 668	2 668
(-) Instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important	(4)	(4)	(4)	(4)
(-) Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2	0	0	0	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1 (déduit du CET1)	4	4	4	4
Autres éléments du Tier 1	0	0	0	0
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	0	0	0	0
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	2 686	2 686	2 668	2 668
Instruments de capital éligibles <i>Tier 2</i>	0	0	0	0
Instruments de capital <i>Tier 2</i> non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité	12	0	22	0
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes	35	35	33	33
Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2 (déduit des AT1)	0	0	0	0
Autres éléments du <i>Tier 2</i>	(5)	(4)	(6)	(6)
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2	42	31	49	27
FONDS PROPRES GLOBAUX	2 728	2 717	2 717	2 695

Evolution des fonds propres prudents sur la période :

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) s'élèvent à 2 686 millions d'euros au 30 juin 2020 et font ressortir une hausse de 18 millions d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2019.

Les variations sont détaillées ci-dessous par rubrique du ratio :

Evolution des fonds propres prudents phasés (en millions d'euros)	30/06/2020 VS 31/12/2019
Fonds propres de base de catégorie 1 au 31/12/2019	2 668
Augmentation de capital	0
Résultat comptable attribuable de l'exercice avant distribution	27
Prévision de distribution	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(154)
Intérêts minoritaires éligibles	0
Ecart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	0
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	3
Dépassement de franchises	144
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	0
Autres éléments du CET1	(2)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 au 30/06/2020	2 686
Fonds propres additionnels de catégorie 1 au 31/12/2019	0
Variation des autres éléments du Tier 1	0
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 au 30/06/2020	0
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 au 30/06/2020	2 686
Fonds propres de catégorie 2 au 31/12/2019	49
Emissions	0
Remboursements	(10)
Autres éléments du Tier 2	3
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 au 30/06/2020	42
FONDS PROPRES GLOBAUX AU 30/06/2020	2 728

Adéquation du capital

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité, sur le ratio de levier et sur les ratios de résolution. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudents et d'instruments éligibles à une exposition en risque, en levier, ou en bilan. Les définitions et les calculs de ces expositions sont développés dans la partie 2 « Composition et évolution des emplois pondérés ».

Ratios de solvabilité

Les ratios de solvabilité ont pour objet de vérifier l'adéquation des différents compartiments de fonds propres (CET1, Tier 1 et fonds propres globaux) aux emplois pondérés issus des risques de crédit, des risques de marché et des risques opérationnels. Ces risques sont calculés soit en approche standard soit en approche interne (cf. partie 2 « Composition et évolution des emplois pondérés »).

Au numérateur des ratios de solvabilité

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- Les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1),
- Les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1),
- Les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*).

Au dénominateur des ratios de solvabilité

Bâle 3 définit plusieurs types de risque : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels qui donnent lieu à des calculs d'emplois pondérés. Conformément au règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, les expositions au risque de crédit restent mesurées selon deux approches :

- L'approche "Standard" qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- L'approche "Notations internes" (IRB – *Internal Ratings Based*) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement. On distingue :
 - l'approche "Notations internes fondation" selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut ;
 - l'approche "Notations internes avancées" selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : expositions en cas de défaut, maturité, probabilités de défaut, pertes en cas de défaut.

Exigences prudentielles

Les exigences en fonds propres au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement CRR.

Exigences minimales	30/06/2020	31/12/2019
<i>Common Equity Tier 1</i> (CET1)	4,5%	4,5%
<i>Tier 1</i> (CET1 + AT1)	6,0%	6,0%
Fonds propres globaux (<i>Tier 1</i> + <i>Tier 2</i>)	8,0%	8,0%
Coussin de conservation	2,50%	2,50%
Coussin contracyclique	0,01%	0,24%
Coussin pour risque systémique	0,00%	0,00%
Exigence globale de coussins de fonds propres	2,51%	2,74%
Exigences minimales y compris coussins de fonds propres		
Ratio CET1	7,01%	7,24%
Ratio Tier 1	8,51%	8,74%
Ratio global	10,51%	10,74%

Excédent de capital	30/06/2020	31/12/2019
CET1	1 917	1 860
Tier 1	1 753	1 692
Fonds propres globaux	1 575	1 518

Exigence globale de coussins de fonds propres et seuil de restrictions de distribution

La réglementation a prévu la mise en place de coussins de fonds propres dont la mise en application est progressive :

- le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés en 2019) ;
- le coussin contracyclique (taux en principe fixé dans une fourchette de 0 à 2,5 %), le coussin au niveau de l'établissement étant une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD) pertinentes des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation de l'établissement ; lorsque le taux d'un coussin contracyclique est calculé au niveau d'un des pays d'implantation, la date d'application est 12 mois au plus après la date de publication sauf circonstances exceptionnelles ;
- les coussins pour risque systémique (entre 0 % et 3 % dans le cas général et jusqu'à 5 % après accord de la Commission européenne et plus exceptionnellement au-delà) ; pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII) entre 0 % et 3,5 %) ; ou pour les autres établissements d'importance systémique (O-SII), entre 0 % et 2 %). Ces coussins ne sont pas cumulatifs et, de manière générale, sauf exception, c'est le taux du coussin le plus élevé qui s'applique. Seul le groupe Crédit Agricole fait partie des établissements d'importance systémique et a un coussin de 1 % depuis le 1er janvier 2019. La Caisse régionale Nord de France n'est pas soumise à ces exigences.

Ces coussins sont entrés en application en 2016 et doivent être couverts par des fonds propres de base de catégorie 1. Le coussin de conservation et les coussins pour risque systémique se sont appliqués par incrément progressif annuel jusqu'en 2019 (75 % du coussin demandé en 2018, 100% en 2019).

A ce jour, des coussins contracycliques ont été activés dans 6 pays par les autorités nationales compétentes. De nombreux pays ont relâché leur exigence de coussin contracyclique suite à la crise du COVID-19. En ce qui concerne les expositions françaises, le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF) a porté le taux de coussin contracyclique de 0,25 % à 0% le 2 avril 2020.

Compte tenu des expositions dans ces pays, le taux de coussin contracyclique s'élève à 0,01% au 30 juin 2020.

Situation au 30 juin 2020

Synthèse chiffres-clés (en millions d'euros)	30/06/2020		31/12/2019	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	2 686	2 686	2 668	2 668
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	2 686	2 686	2 668	2 668
FONDS PROPRES GLOBAUX	2 728	2 717	2 717	2 695
TOTAL DES EMPLOIS PONDERES	10 964	10 964	11 169	11 169
RATIO CET1	24,5%	24,5%	23,9%	23,9%
RATIO TIER 1	24,5%	24,5%	23,9%	23,9%
RATIO GLOBAL	24,9%	24,8%	24,3%	24,1%

Les exigences minimales applicables sont respectées ; le ratio CET1 de la Caisse régionale Nord de France est de 24,5%.

En tenant compte des ajustements effectués dans le cadre du Pilier 2 conformément à la demande de la Banque centrale européenne, portant à ce jour exclusivement sur la déduction prudentielle des engagements de paiement irrévocables relatifs au Fonds de résolution unique (FRU) et au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR), les ratios CET1 et globaux phasés de la Caisse régionale ressortent respectivement à 24,3% et 24,7% au 30 juin 2020.

6.1.7. Ratio de levier

Cadre réglementaire

Le ratio de levier a pour objectif de contribuer à préserver la stabilité financière en agissant comme filet de sécurité en complément des exigences de fonds propres fondées sur le risque et en limitant l'accumulation d'un levier excessif en période de reprise économique. Il a été défini par le Comité de Bâle dans le cadre des accords de Bâle 3 et transposé dans la loi européenne via l'article 429 du CRR, modifié par le règlement délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014 et publié au Journal officiel de l'Union européenne le 18 janvier 2015.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition en levier, soit les éléments d'actifs et de hors-bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations entre entités affiliées du Groupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors-bilan.

Depuis la publication au Journal officiel de l'Union européenne le 7 juin 2019 du règlement européen CRR 2, le ratio de levier devient une exigence minimale de Pilier 1 applicable à compter du 28 juin 2021 :

- L'exigence minimale de ratio de levier sera de 3% ;
- À ce niveau s'ajoutera, à partir du 1^{er} janvier 2023, pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII), donc pour le groupe Crédit Agricole, un coussin de ratio de levier, défini comme la moitié du coussin systémique de l'entité ;
- Enfin, le non-respect de l'exigence de coussin de ratio de levier entraînera une restriction de distributions et le calcul d'un montant maximal distribuable (L-MMD).

La publication du ratio de levier est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2015 au moins une fois par an : les établissements peuvent choisir de publier un ratio non phasé ou un ratio phasé. Si l'établissement choisit de modifier son choix de publication, il doit effectuer, lors de la première publication, un rapprochement des données correspondant à l'ensemble des ratios publiés précédemment, avec les données correspondant au nouveau ratio choisi.

La Caisse régionale Nord de France a retenu comme option de publier le ratio de levier en format phasé.

Situation au 30 juin 2020

Le ratio de levier de la Caisse régionale Nord de France s'élève à 9,3% sur une base de *Tier 1* phasé.

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT)	33 038	29 224
Expositions sur dérivés	125	118
Expositions sur opérations de financement sur titres (SFT)	107	101
Autres expositions de hors-bilan	2 029	2 021
Expositions intragroupe exemptées	-6 345	-3 373
Montant des actifs déduits	0	0
Exposition totale aux fins du ratio de levier	28 954	28 091
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	2 686	2 668
Ratio de levier	9,3%	9,5%

Le ratio de levier est en baisse de 2 pb sur l'année.

6.1.8. Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Les exigences prudentielles sur la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances ont fait l'objet d'un transfert de risque aux Caisses régionales à travers la mise en place de garanties spécifiques (*Switch*), depuis le 2 janvier 2014. Le montant garanti s'élevait, au 31 décembre 2019, à 9,2 milliards d'euros, dont 352 millions consentis par la Caisse régionale.

(cf. détail dans Comptes consolidés au 31 décembre 2019 – *annexe aux comptes consolidés pages 12-13*)

Crédit Agricole S.A. a informé les Caisses régionales en Janvier 2020 son intention de rembourser 35% de la garantie en date du 2 mars 2020. Depuis cette date, le montant garanti s'élève à 6 milliards d'euros, dont 228,6 M€ pour la Caisse régionale.

Autres liens de capital entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

6.1.9. Composition et évolution des emplois pondérés

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Risque de crédit	10 504	10 710
dont approche standard	1 402	1 454
dont approche fondation IRB	3 190	2 828
dont approche avancée IRB	2 693	2 734
dont actions en approche NI selon la méthode de pondération simple ou sur les modèles internes	3 200	3 688
dont risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	19	6
Risque de marché	0	0
dont risque de change	0	0
Risque opérationnel	460	459
dont approche standard	82	80
dont approche par mesure avancée	378	379
TOTAL	10 964	11 169

Le compartiment « actions en approche NI » du risque de crédit contient notamment les exigences au titre des participations financières détenues par la Caisse régionale dans notamment SAS Rue La Boétie et SACAM Mutualisation, mais également les exigences liées à l'engagement de garantie donné relatif au contrat Switch.

6.2. Facteurs de risque

Les principaux types de risques propres à l'activité de la Caisse régionale Nord de France sont présentés ci-après et sont explicités au travers des actifs pondérés ou d'autres indicateurs lorsque les actifs pondérés ne sont pas adaptés.

Le risque de crédit : le risque de crédit est défini comme la probabilité d'une inexécution par un emprunteur ou une contrepartie de ses obligations vis-à-vis de la Banque conformément aux conditions convenues. L'évaluation de cette probabilité de défaut et du taux de recouvrement du prêt ou de la créance en cas de défaut est un élément essentiel de l'évaluation de la qualité du crédit. Conformément aux recommandations de l'Autorité Bancaire Européenne, ce risque intègre également les risques sur les participations en actions.

Le risque opérationnel : le risque opérationnel est le risque de perte résultant de processus internes défectueux ou inadéquats (notamment ceux impliquant le personnel et les systèmes informatiques) ou d'événements externes, qu'ils soient délibérés, accidentels ou naturels (inondations, incendies, tremblements de terre, attaques terroristes...). Le risque opérationnel recouvre la fraude, les risques en lien avec les ressources humaines, les risques juridiques et de réputation, les risques de non-conformité, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, la fourniture de services financiers inappropriés (conduct risk), les risques de défaillance des processus opérationnels y compris les

processus de crédit, ou l'utilisation d'un modèle (risque de modèle), ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles liées à la gestion du risque de réputation.

Le risque de contrepartie : le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements, et/ou de règlements. Le montant de ce risque varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées.

Le risque de marché : le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché. Les paramètres de marché sont, sans que cette liste soit exhaustive, les taux de change, les cours des valeurs mobilières et des matières premières négociables (que le prix soit directement coté ou obtenu par référence à un actif similaire), le prix de dérivés sur un marché organisé ainsi que tous les paramètres qui peuvent être induits de cotations de marché comme les taux d'intérêt, les spreads de crédit, les volatilités ou les corrélations implicites ou d'autres paramètres similaires.

Le risque de titrisation du portefeuille bancaire : la titrisation est une opération ou un montage par lequel le risque de crédit associé à une exposition ou à un ensemble d'expositions est subdivisé en tranches. Tout engagement pris dans le cadre d'une structure de titrisation (y compris les dérivés et les lignes de liquidité) est considéré comme une exposition de titrisation. L'essentiel de ces engagements est en portefeuille bancaire prudentiel.

Les risques liés aux impôts différés et à certaines participations dans des établissements de crédit ou financiers dont les montants inférieurs aux seuils de déduction des fonds propres prudentiels génèrent des actifs pondérés.

Le risque de liquidité : le risque de liquidité est le risque que la Banque ne puisse pas honorer ses engagements ou dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs qui lui sont spécifiques, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. Il traduit le risque de ne pas pouvoir faire face à des flux nets sortants de trésorerie y compris liés à des besoins en collatéral, sur l'ensemble des horizons du court terme au long terme. Le risque spécifique de la Caisse régionale peut être notamment appréhendé au travers du Ratio de Liquidité à Court terme (LCR) analysant la couverture des sorties nettes de trésorerie à trente jours en scénario de stress.

De manière transversale, les risques auxquels la Caisse régionale est exposée peuvent provenir d'un certain nombre de facteurs liés entre autres à l'évolution de son environnement macro-économique, concurrentiel, de marché et réglementaire ou de facteurs liés à la mise en œuvre de sa stratégie, à son activité ou à ses opérations.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

FACTEURS DE RISQUE LIES A LA CAISSE REGIONALE ET A SON ACTIVITE

Compte tenu de la structure du Groupe Crédit Agricole, et notamment au regard du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (tel que décrit ci-après dans le facteur de risque « a) *Si l'un des membres du Réseau rencontre des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée* » dans la Section 7 « *Risques liés à la structure [du Groupe Crédit Agricole]* »), les facteurs de risque pertinents liés à la Caisse régionale et à son activité sont ceux relatifs au Groupe Crédit Agricole, tels que décrits ci-après.

En complément des descriptions qualitatives et quantitatives présentées ci-après, le tableau ci-dessous présente, de manière générale, le montant des actifs pondérés relatifs aux principaux risques auxquels est exposé la Caisse régionale Nord de France :

<i>(Actifs pondérés en milliards d'euros)</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
Risque de crédit (yc CVA)	10,504	10,710
Risque opérationnel	0,460	0,459
Risque de marché	0	0
Total des actifs pondérés	10,964	11,169

Les risques propres à l'activité de la Caisse régionale sont présentés dans la présente section sous les catégories suivantes : (i) risques de crédit et de contrepartie, (ii) risques financiers, (iii) risques opérationnels et risques connexes, (iv) risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale évolue, (v) risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale et (vi) risques liés à la structure de la Caisse régionale.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse régionale considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse régionale s'il se concrétisait à l'avenir.

1. Risques de crédit et de contrepartie

a) La Caisse régionale Nord de France est exposée au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels la Caisse régionale est exposée. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse régionale lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ces obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, la Caisse régionale pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que la Caisse régionale cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, la Caisse régionale est exposée au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse régionale est couverte par ces techniques. En conséquence, la Caisse régionale est exposée de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 30 juin 2020, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) de la Caisse régionale Nord de France s'élevait à 36,1 milliards d'euros. Celle-ci est répartie à hauteur de 58% sur la clientèle de détail, 14% sur les entreprises, 22% sur les établissements de crédit, 3% sur les Administrations et banques centrales, 3% sur les participations et 1% sur les autres contreparties. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposée la Caisse régionale sont de 10,5 milliards d'euros au 30 juin 2020.

b) La Caisse régionale est exposée au risque-pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays où il exerce ses activités

La Caisse régionale Nord de France est peu exposée au risque pays en dehors de la France. Au 30 juin 2020, le portefeuille d'opérations avec la clientèle de la Caisse régionale est composé de créances sur des emprunteurs situés en France à hauteur de 99% (cf. note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés), et son portefeuille d'effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe est composé de 87% de titres émis par la France.

c) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de perte lié à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de financement, La Caisse régionale est amenée à comptabiliser des charges et dotations aux provisions correspondants aux pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de la Caisse régionale est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume, du type de contrepartie et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés.

La Caisse régionale s'efforce de constituer des provisions adaptées, prenant en compte l'évolution du contexte économique tel qu'anticipé à la date de l'arrêté. A ce titre, elle anticipe une hausse des provisions pour créances douteuses à l'avenir dans le contexte de crise Covid 19 qui devrait se traduire par une augmentation des actifs non performants dans les secteurs économiques les plus touchés. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale.

Se référer à la note 4.8 des états financiers consolidés pour des informations quantitatives sur le coût du risque de la Caisse régionale Nord de France.

d) La Caisse régionale n'exerce pas d'activités de marché

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché.

Toutefois, la Caisse régionale n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation.

Son exposition au risque de marché ne concerne que les valeurs détenues en banking book, traitées au paragraphe 6.3.4 traitant des risques de marché.

2. Risques financiers

a) L'évolution des prix, la volatilité exposent la Caisse régionale à des risques de marché

Les activités de la Caisse régionale peuvent être impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, principalement en France. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. La Caisse régionale est ainsi principalement exposée aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt et des cours des titres.

La Caisse régionale réalise des stress tests afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes (cf. paragraphe 6.3.4). Toutefois, ces techniques reposent sur des méthodologies statistiques basées sur des observations historiques qui peuvent s'avérer peu représentatives des conditions de marché futures. En conséquence, l'exposition de la Caisse régionale aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

La Caisse régionale ne détient pas de portefeuille de trading et ne génère pas de montant d'actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de marché.

b) Toute variation significative des taux d'intérêt pourrait avoir un impact défavorable sur les revenus consolidés ou la rentabilité de la Caisse régionale

Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par la Caisse régionale sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Caisse régionale n'a aucune emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer les revenus nets d'intérêt des activités de prêts la Caisse régionale.

Se référer au paragraphe 5.3.6.11 pour des informations quantitatives sur l'exposition de la Caisse régionale au risque de taux d'intérêt global.

c) Les stratégies de couverture mises en place par la Caisse régionale pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si l'un quelconque des instruments ou stratégies de couverture utilisés par la Caisse régionale pour couvrir différents types de risques auxquels elle est exposée dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, la Caisse régionale pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si la Caisse régionale détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par la Caisse régionale pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de la Caisse régionale. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par la Caisse régionale.

Au 30 juin 2020, l'encours des protections achetées sous forme de swaps s'élève à 4,3 milliards d'euros. *Se référer au paragraphe 6.3.5 sur les stratégies de couverture des risques de la Caisse régionale.*

d) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de la Caisse régionale, ainsi que de la dette de la Caisse régionale, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de la Caisse régionale est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre la Caisse régionale. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs de la Caisse régionale au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de la Caisse régionale. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de

la Caisse régionale. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Se référer à la note 3.1 des états financiers consolidés pour des informations quantitatives sur les ajustements de valeur effectués par la Caisse régionale.

e) La Caisse régionale peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

La valeur des titres de capital détenus par la Caisse régionale pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes pour la Caisse régionale. La Caisse régionale supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'elle détient principalement dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'exercer le contrôle et d'influencer la stratégie de l'émetteur. Si la valeur des titres de capital détenus par la Caisse régionale venait à diminuer de manière significative, la Caisse régionale pourrait être contrainte de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 30 juin 2020, la Caisse régionale détient 2 512 millions d'euros d'instruments de capitaux propres dont 472 millions d'euros sont comptabilisés à la juste valeur par résultat et 2 040 millions d'instruments de capitaux propre comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres d'autre part.

Se référer à la note 6.2 des états financiers consolidés pour une information sur la valeur des titres de capital détenus par la Caisse régionale Nord de France.

Concernant la Caisse régionale Nord de France, ses principales participations stratégiques se situent dans les structures Groupe Crédit agricole que sont la SAS Rue La Boétie et Sacam Mutualisation et qui contribuent significativement par leurs dividendes aux revenus de la Caisse. Au travers de ces entités qui portent respectivement 55,9% du capital de Crédit agricole SA et environ 25% du capital de chaque Caisse régionale (*), la Caisse peut se trouver indirectement exposée, et en fonction de sa quote-part détenue dans ces entités, à des risques affectant le Groupe Crédit Agricole.

(*) hors Corse

f) La Caisse régionale doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser son risque de pertes

La Caisse régionale est exposée au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs de la Caisse régionale est incertain, et si la Caisse régionale perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, elle pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que la Caisse régionale s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif de la Caisse régionale en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Au 30 juin 2020, la Caisse régionale affichait un ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio - ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 141,6% supérieur au plancher réglementaire de 100 %.

Se référer au paragraphe 6.3.5 pour des informations quantitatives relatives au risque de liquidité et à la gestion actif-passif.

3. Risques opérationnels et risques connexes

Le **risque opérationnel** de la Caisse régionale est défini comme le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs. Il inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des Prestations de Service Essentielles Externalisées (PSEE).

Se référer au paragraphe 6.3.6 pour des informations relatives aux risques opérationnels.

a) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse régionale pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par la Caisse régionale pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'elle ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par la Caisse régionale ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Caisse régionale n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Caisse régionale utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, la Caisse régionale applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque la Caisse régionale. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par la Caisse régionale pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques. Par ailleurs, certains des processus que la Caisse régionale utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par la Caisse régionale pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer la Caisse régionale à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 30 juin 2020, le Groupe Crédit Agricole Nord de France a une exigence de fonds propres prudentiels de 48 millions d'euros au titre de la couverture de la perte estimée relative à ses risques opérationnels.

b) Les événements futurs pourraient s'écarter des hypothèses et estimations retenues par l'équipe de direction de la Caisse régionale dans le cadre de la préparation des états financiers, ce qui pourrait engendrer des pertes imprévues

Conformément aux normes et interprétations IFRS en vigueur à la date du rapport financier 2019, la Caisse régionale est tenue de prendre en compte certaines estimations dans la préparation de ses états financiers, y compris notamment des estimations comptables pour déterminer les provisions pour pertes sur prêts, les provisions pour litiges futurs et la juste valeur de certains actifs et passifs. Si les estimations ainsi déterminées par la Caisse régionale s'avéraient substantiellement inexactes, ou si les méthodes permettant de déterminer ces estimations étaient modifiées dans les normes ou interprétations IFRS, la Caisse régionale pourrait enregistrer des pertes imprévues.

c) La Caisse régionale est exposée aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La Caisse régionale est confrontée au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises

est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, la Caisse régionale dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité de ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de la Caisse régionale devenaient défaillants, même sur une courte période, la Caisse régionale se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de la Caisse régionale, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. La Caisse régionale ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

La Caisse régionale est aussi exposée au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels la Caisse régionale a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, la Caisse régionale pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de la Caisse régionale, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. La Caisse régionale ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate.

Au cours du premier semestre 2020, il n'y a pas eu de pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes.

d) La Caisse régionale est exposée au risque de payer des dommages et intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

La Caisse régionale a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de Groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour la Caisse régionale, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Les procédures judiciaires, arbitrales ou administratives dont le Groupe Crédit Agricole a été l'objet par le passé étaient notamment fondées sur des allégations d'entente en matière de fixation d'indices de référence, de violation de sanctions internationales ou de contrôles inadéquats. Bien que, dans de nombreux cas, la Caisse régionale dispose de moyens de défense importants, la Caisse régionale pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Se référer au paragraphe 6.3.7 pour des informations relatives aux risques juridiques.

e) La nature des activités de la Caisse régionale l'expose à des risques juridiques et de conformité

Les activités de la Caisse régionale l'exposent aux risques inhérents à l'exercice d'activités, notamment à la nécessité de se conformer à de multiples lois et réglementations, telles que les lois et réglementations

bancaires, les exigences en matière de contrôle interne et d'information, les règles en matière de confidentialité des données, les lois et sur le blanchiment de capitaux, la corruption et les sanctions internationales, ainsi que d'autres règles et exigences.

Toute violation de ces lois et réglementations pourrait nuire à la réputation de la Caisse régionale, faire naître des litiges, engendrer le prononcé de sanctions civiles ou pénales, ou avoir un impact défavorable important sur l'activité de la Caisse régionale.

En dépit de la mise en œuvre et de l'amélioration des procédures visant à assurer le respect de ces lois et règlements, rien ne garantit que tous les salariés ou sous-traitants de la Caisse régionale respecteront ces politiques ou que ces programmes permettront de prévenir toute violation. Il ne peut être exclu que des opérations effectuées en contradiction avec les politiques de la Caisse régionale soient identifiées et donnent lieu éventuellement à des pénalités. En outre, la Caisse régionale ne détient pas le contrôle, direct ou indirect, en termes de droit de vote, de certaines entités au sein desquelles il détient une participation et qui pourraient exercer des activités à l'international ; dans ces cas, sa capacité à imposer le respect des politiques et procédures internes à la Caisse régionale pourrait s'avérer être plus restreinte.

f) Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités de la Caisse régionale dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant la Caisse régionale sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels ou d'exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. La Caisse régionale est exposée à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation la Caisse régionale pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer la Caisse régionale à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est géré par le Responsable du Contrôle de la conformité de la Caisse régionale en cohérence avec la Direction de la conformité Groupe, et assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs.

4. Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale évolue

a) La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières du Crédit Agricole Nord de France

En décembre 2019, une nouvelle souche du coronavirus (COVID-19) est apparue. Le virus s'est à ce jour propagé dans de nombreux pays à travers le monde, conduisant l'Organisation mondiale de la santé à qualifier la situation de pandémie en mars 2020. Cette pandémie a eu et devrait continuer à avoir des impacts défavorables significatifs sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle mondiale.

La propagation du COVID-19 et les mesures gouvernementales de contrôle et de restriction des déplacements mises en œuvre pour y répondre dans le monde entier ont perturbé les chaînes d'approvisionnement à l'échelle internationale et l'activité économique mondiale. Le marché est par ailleurs entré dans une période de volatilité accrue. En conséquence de l'impact des mesures de confinement sur la consommation, des difficultés de production, de la perturbation des chaînes d'approvisionnement et du ralentissement des investissements, l'épidémie a engendré des chocs d'offre

et de demande ayant résulté en un ralentissement marqué de l'activité économique. Les marchés financiers ont été affectés de manière significative, comme en attestent la dégringolade des indices boursiers, la chute du cours des matières premières et l'accroissement des spreads de crédit affectant de nombreux emprunteurs et émetteurs. L'ampleur de l'impact défavorable de la pandémie sur l'économie et les marchés à l'échelle mondiale dépendra, notamment, de sa durée et de son intensité, ainsi que de l'impact des mesures gouvernementales adoptées pour limiter la propagation du virus et les effets de ce dernier sur l'économie.

La pandémie et les effets qui en résultent sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle internationale sont susceptibles d'avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des activités et la situation financière du Crédit Agricole Nord de France. Cet impact inclut et pourrait inclure à l'avenir (1) une dégradation de la liquidité du Crédit Agricole Nord de France (qui pourrait affecter son Ratio de Liquidité à Court terme (LCR)) due à divers facteurs comprenant notamment une augmentation des tirages des clients corporate sur les lignes de crédit et/ou une baisse du montant des dépôts, (2) une augmentation du coût du risque résultant de remises de dettes et de la détérioration des capacités de paiement des consommateurs, (3) une baisse des revenus imputable notamment à (a) un ralentissement de la production dans des secteurs tels que le crédit immobilier et le crédit à la consommation, (b) une baisse des revenus de commissions et de frais, conséquence notamment de la moindre collecte en gestion d'actifs et d'une baisse des commissions bancaires et d'assurance, ainsi qu'(c) une baisse des revenus dans la gestion d'actifs et l'assurance, (4) un risque accru de dégradation des notations suite aux revues sectorielles annoncées par certaines agences de notation, et (5) des actifs pondérés par les risques (risk weighted assets ou RWAs) plus élevés en raison de la détérioration des paramètres de risque, qui pourraient à leur tour affecter la situation de capital du Crédit Agricole Nord de France (et notamment son ratio de solvabilité).

Les impacts constatés au 30 juin 2020 sur les performances financières du Crédit Agricole Nord de France sont détaillés dans le paragraphe du rapport semestriel relatif aux faits marquants. En date du 30 juin 2020, la crise du coronavirus n'impacte pas à ce stade de façon significative et défavorable la liquidité et la solvabilité de la Caisse régionale. Seul le coût du risque crédit connaît une hausse significative sous l'effet des provisions IFRS9 sur les encours sains.

b) La prolongation ou la fin de l'environnement actuel de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale

Ces dernières années, les marchés mondiaux ont été caractérisés par des taux d'intérêt bas. Si cet environnement de taux bas devait perdurer, la rentabilité de la Caisse régionale pourrait être affectée de manière significative. Durant des périodes de taux d'intérêt bas, les différentiels des taux d'intérêt tendent à se resserrer, et la Caisse régionale pourrait alors ne pas être en mesure d'abaisser suffisamment son coût de financement pour compenser la baisse de revenus liée à l'octroi de prêts à des taux de marché plus bas. Les efforts déployés pour réduire le coût des dépôts pourraient être contrecarrés par la prédominance, notamment en France, des produits d'épargne réglementés (tels que le Plan d'Épargne Logement (PEL)) rémunérés par des taux d'intérêt fixés au-dessus des taux de marché actuels. La survenance d'une nouvelle vague de remboursements anticipés ne peut être exclue. Ceci, conjugué avec l'octroi de nouveaux prêts aux faibles taux d'intérêt en vigueur sur le marché, pourrait entraîner une diminution globale du taux d'intérêt moyen des portefeuilles de prêts. Un environnement persistant de taux d'intérêt bas pourrait également avoir pour effet d'aplanir la courbe des taux sur le marché en général, ce qui pourrait réduire significativement les revenus générés par la Caisse régionale dans le cadre des activités de financement et affecter défavorablement sa rentabilité et sa situation financière. Un tel aplanissement de la courbe des taux pourrait également inciter les institutions financières à s'engager dans des activités plus risquées en vue d'obtenir le niveau de taux escompté, ce qui pourrait être de nature à accroître le risque et la volatilité du marché de manière globale. En conséquence, les opérations de la Caisse régionale pourraient être perturbées de manière significative, et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient de ce fait subir un impact défavorable significatif.

Inversement, la fin d'une période prolongée de taux d'intérêt bas comporte des risques. Une

augmentation des taux d'intérêt sur le marché devrait entraîner une perte de valeur de tout portefeuille de créances rémunérées par des taux d'intérêts bas résultant d'une période prolongée de taux bas ou d'actifs à revenu fixe. Si les stratégies de couverture de la Caisse régionale s'avéraient inefficaces ou ne fournissaient qu'une couverture partielle contre cette diminution de valeur, la Caisse régionale pourrait subir des pertes significatives. En outre, toute augmentation des taux plus forte ou plus rapide que prévu pourrait menacer la croissance économique dans l'Union Européenne, aux États-Unis et ailleurs. Concernant les prêts octroyés par la Caisse régionale, cela pourrait éprouver la résistance des portefeuilles de prêts et d'obligations, et conduire à une augmentation des créances douteuses et des cas de défaut. Plus généralement, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait entraîner des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs (par exemple, les sociétés et emprunteurs souverains ne bénéficiant pas d'une notation investment grade, certains marchés actions et immobiliers) qui ont particulièrement bénéficié d'un environnement prolongé de taux d'intérêt bas et d'une importante liquidité. Ces corrections pourraient se propager à l'ensemble des marchés financiers, du fait notamment d'une hausse importante de la volatilité. En conséquence, les opérations de la Caisse régionale pourraient être perturbées de manière significative, et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient de ce fait subir un impact défavorable significatif.

c) La Caisse régionale intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

La Caisse régionale est soumise à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en terme de prises de participations et de rémunérations ;
- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire ;
- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les Obligations), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- la législation fiscale et comptable, ainsi que les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la gestion des risques et à la conformité.

En outre, le Groupe Crédit Agricole, et de manière induite la Caisse régionale, est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de redressement Groupe est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour le Groupe Crédit Agricole et la Caisse régionale : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité la Caisse régionale à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel la Caisse régionale et d'autres institutions financières opèrent. A ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient

être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité (notamment pour les grandes institutions internationales et les Groupes tels que le Groupe Crédit Agricole), des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de trading pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des hedge funds), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance), des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision. Certaines des nouvelles mesures adoptées après la crise financière devraient ainsi être prochainement modifiées, affectant la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels la Caisse régionale est soumise.

Ces mesures ont accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement de la Caisse régionale, notamment en obligeant la Caisse régionale à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques. Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires, il est impossible de prévoir leur impact sur la Caisse régionale.

5. Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale

a) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités de la Caisse régionale

Bien que les principales activités de la Caisse régionale soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités de la Caisse régionale. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts et le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif. Dans une telle situation, la Caisse régionale pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter la Caisse régionale à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale est d'autant plus important.

b) Les demandes d'indemnisation formulées à l'encontre des filiales du Groupe Crédit Agricole dans l'exercice de leurs activités d'assurance pourraient ne pas correspondre aux hypothèses utilisées pour déterminer les tarifs de produits d'assurance ainsi que les charges au titre des obligations liées aux demandes d'indemnisation et aux provisions techniques

Les revenus des activités d'assurance des membres du Groupe Crédit Agricole spécialisés dans ce domaine dépendent de manière significative de l'adéquation des demandes d'indemnisation avec les hypothèses utilisées pour déterminer les tarifs des produits d'assurance et pour établir les provisions techniques. Crédit Agricole Assurances se fonde à la fois sur ses analyses empiriques et sur des données

sectorielles pour développer des produits et élaborer des estimations des profits à venir au titre des polices d'assurance, y compris des informations utilisées afin de fixer les tarifs des produits d'assurance et d'établir les obligations actuarielles connexes. Cependant, rien ne garantit que les demandes réelles correspondent à ces estimations, et que des risques imprévus, telles que des pandémies ou catastrophes naturelles, se traduisent par des pertes cohérentes avec les hypothèses de fixation des tarifs et des provisions. Si les prestations d'assurance actuellement fournies par Crédit Agricole Assurances aux bénéficiaires des polices d'assurance étaient supérieures aux hypothèses sous-jacentes utilisées initialement pour établir les politiques futures de réserves, ou si les événements ou les tendances devaient conduire Crédit Agricole Assurances à modifier ses hypothèses, Crédit Agricole Assurances pourrait supporter des passifs plus élevés que ceux anticipés, ce qui pourrait affecter les activités d'assurance, les résultats et la situation financière du Groupe Crédit Agricole de manière significative.

La Caisse régionale, à travers le système de commissionnement, peut enregistrer une baisse de ses revenus en raison du risque technique des activités d'assurance.

c) La Caisse régionale est exposée aux risques liés au changement climatique

Bien que de manière générale les activités de la Caisse régionale ne soient pas exposées directement aux risques liés au changement climatique, la Caisse régionale est soumise à un certain nombre de risques indirects qui pourraient avoir un impact important. Dans une telle hypothèse, si la Caisse régionale était amenée à prêter à des entreprises dont les activités génèrent des quantités importantes de gaz à effet de serre, elle se retrouverait exposée au risque qu'une réglementation ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable important sur la qualité de crédit de ce dernier, et réduirait ainsi la valeur du portefeuille de créances de la Caisse régionale. Avec l'accélération de la transition vers un environnement climatique plus contraignant, la Caisse régionale devra adapter ses activités de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et éviter de subir des pertes.

d) La Caisse régionale est confrontée à une concurrence intense

La Caisse régionale est confrontée à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail. Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par la Caisse régionale et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, des nouvelles devises, tels que le bitcoin, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la blockchain, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. La Caisse régionale doit

donc s'attacher à maintenir sa compétitivité sur les marchés sur lesquels il intervient, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

6. Risques pour les porteurs de titres émis par les Caisses régionales

Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole SA serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée.

Crédit Agricole SA est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole SA, des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R.512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de CACIB et BforBank en tant que membres affiliés (le « Réseau »).

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole SA, en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A., en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière. Dans le cas extrême où cette situation entraînerait l'ouverture d'une procédure de résolution du Groupe ou la liquidation judiciaire d'un membre du Réseau, la mobilisation des ressources de Crédit Agricole S.A. et le cas échéant des autres membres du Réseau au soutien de l'entité qui aurait initialement subi la difficulté financière pourrait impacter, dans un premier temps, les instruments de fonds propres de toute catégorie (CET1, AT1, Tier 2) et, dans un deuxième temps, si la perte s'avérait supérieure au montant des instruments de fonds propres, des éléments de passif constitutifs d'engagements éligibles au renflouement interne, y compris les titres senior non-préférés et senior préférés et autres dettes de rang similaire, selon les modalités prévues par la loi et les dispositions contractuelles applicables. Dans un tel cas, les porteurs et créanciers concernés pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Les porteurs de titres émis par les Caisses régionales, comme tout porteur d'instruments de fonds propres émis par une entité du Groupe, pourraient subir des pertes si une procédure de résolution devait être engagée ou si la situation financière du Groupe se détériorait de manière significative.

Le cadre européen de résolution des crises bancaires¹ a introduit un dispositif de prévention et de résolution des crises bancaires et doté les autorités de résolution européennes, dont le Conseil de résolution unique, de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient. De telles procédures sont ouvertes lorsque l'Autorité de résolution (selon les cas, l'ACPR ou le CRU) considère que :

- La défaillance de l'établissement ou du groupe auquel il appartient est avérée ou prévisible,
- Il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure empêche la défaillance dans des délais raisonnables,
- Une procédure de liquidation serait inadaptée pour préserver la stabilité financière.

L'Autorité de résolution considère² que la stratégie de point d'entrée unique est la plus appropriée s'agissant du Groupe Crédit Agricole. En application de cette stratégie, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central et de société mère de ses filiales, serait ce point d'entrée unique dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole.

Dès lors que la défaillance du groupe est avérée ou prévisible et qu'il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure permette d'éviter une telle défaillance dans un délai raisonnable et/ou que la situation du groupe requiert un soutien financier exceptionnel des pouvoirs publics, l'Autorité de résolution doit, avant d'ouvrir une procédure de résolution ou si y recourir est nécessaire pour préserver la viabilité du Groupe, procéder, après épuisement des réserves, à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres (les titres de capital que sont les actions, parts sociales, CCI et CCA, ainsi que les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2) émis par les établissements concernés ou à la conversion de ces instruments de fonds propres (à l'exclusion des titres de capital) en titres de capital ou autres instruments.

Si besoin, l'Autorité de résolution pourrait aller au-delà et décider de mettre en œuvre l'outil de renflouement interne (bail-in) sur le reste des instruments de fonds propres (ainsi, décider de la dépréciation totale ou partielle de leur valeur nominale ou de leur conversion en titres de capital ou autres instruments) ainsi que sur des engagements éligibles émis par les établissements concernés du plus junior au plus senior, à l'exclusion de certaines catégories limitées de passifs, selon les modalités prévues par la loi et les dispositions contractuelles applicables.

Au vu de ce qui précède, les porteurs d'instruments de fonds propres et de titres éligibles susvisés pourraient perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire à l'échelle du Groupe Crédit Agricole, et en amont de la mise en œuvre d'une telle procédure pour les porteurs d'instruments de fonds propres.

L'Autorité de résolution peut également mettre en œuvre d'autres mesures de résolution, notamment : la cession totale ou partielle des activités d'un établissement concerné à un tiers ou à un établissement relais, la séparation des actifs de cet établissement et la modification des termes et conditions des instruments financiers émis par cet établissement (y compris la modification de leur maturité, du montant des intérêts payables et/ou une suspension temporaire de toute obligation de paiement au titre de ces instruments).

Si la situation financière du groupe Crédit Agricole venait à se détériorer ou était perçue comme pouvant se détériorer, la mise en œuvre par les autorités de résolution des pouvoirs de renflouement interne et autres mesures de résolution présentées ci-avant pourrait en conséquence accélérer la perte de valeur des actions et autres instruments financiers émis par Crédit Agricole S.A. et les autres membres du Réseau.

¹ Règlement européen 806/2014 sur le mécanisme de résolution unique (modifié par le règlement 2019/877), et Directive européenne 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit (modifiée par la directive 2019/879).

² Décision du Collège de Résolution Unique du 19 avril 2018.

6.3. Gestion de risques

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée au sein du rapport financier 2019, dans le chapitre consacré à la gestion des risques du rapport de gestion (cf. partie 5.3).

L'information relative à la gestion des risques est présentée en conformité avec la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers.

Les principales catégories de risques auxquels le Crédit Agricole est exposé sont : les risques de crédit ; les risques de marché ; les risques structurels de gestion de bilan : risque de taux d'intérêt global et risque de liquidité ; les risques opérationnels ; les risques juridiques ; les risques de non-conformité. La Caisse régionale n'est pas concernée par le risque de change.

Les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2020 sont présentées ci-dessous.

6.3.1. Appétence au risque, gouvernance et organisation de la gestion des risques

Les principes, méthodologies et dispositif d'appétence, de gouvernance et de gestion des risques sont décrits de manière détaillée au sein du rapport financier 2019 dans la partie 5.3.1. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2020.

Les principaux indicateurs clefs de la déclaration d'appétence au risque sont repris dans le tableau ci-dessous :

	Ratio CET 1	Ratio LCR (niveau de fin de période)	Coût du risque	Résultat net part du Groupe	Taux de défaut
31 décembre 2019	23,9%	125,9%	17 M€	142 M€	1,61%
30 juin 2020	24,5%	141,6%	41 M€	27 M€	1,54%

Au 30 Juin 2020, les indicateurs d'appétence de coût du risque (41 M€) et de Résultat (27 M€) de la Caisse régionale Nord de France ont atteint les seuils exprimant son niveau de tolérance. Ceci résulte principalement des effets de la crise Covid 19 qui ont conduit à une anticipation des risques de crédit sur le portefeuille sain en application des normes IFRS9 et à une interdiction de distribution de dividendes par Crédit Agricole SA.

6.3.2. Procédures de contrôle interne

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont décrits de manière détaillée au sein du document du rapport financier 2019 dans la partie 5.3.3.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- **Dispositif de contrôle interne en matière de plans de continuité d'activité** : pour faire face à la crise sanitaire, la Caisse régionale a déployé son plan de continuité d'activités tout en préservant la sécurité de ses salariés. Ce plan est basé sur la composition d'équipes polyvalentes sur les processus essentiels positionnées sur des sites différents mais aussi sur un développement massif du télétravail.

- **Prévention et contrôle des risques de non-conformité**

Les principales actions entreprises au premier semestre 2020 ont porté sur :

- la rédaction des Politiques Achats, Lutte contre la Fraude, Lutte contre la Corruption et l'actualisation de la Politique Sécurité Financière,

- le renforcement des mesures de lutte contre la fraude externe, et notamment des risques liés au COVID,

- la mise en œuvre de formations notamment dédiées aux abus de marché, conflits d'intérêts et sanctions internationales

- l'actualisation de la matrice des risques et l'optimisation des scénarios LCB/FT,

- la poursuite des travaux sur la remédiation des données clients au titre de l'OFAC.

6.3.3. Risques de crédit

Les principes, méthodologies et dispositifs de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du rapport financier 2019 dans la partie 5.3.4. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2020.

L'actualisation du système des limites de risques de crédit (limites réglementaires, limite globale d'encours de crédits, limites sectorielles, limites individuelles sur des contreparties identifiées) a été présentée au Conseil d'Administration du 29 Juin 2020.

I. Expositions

1. Exposition maximale

Le montant de l'exposition maximale au risque de crédit de la Caisse régionale correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés. Elle est présente dans la note 3.1 des états financiers.

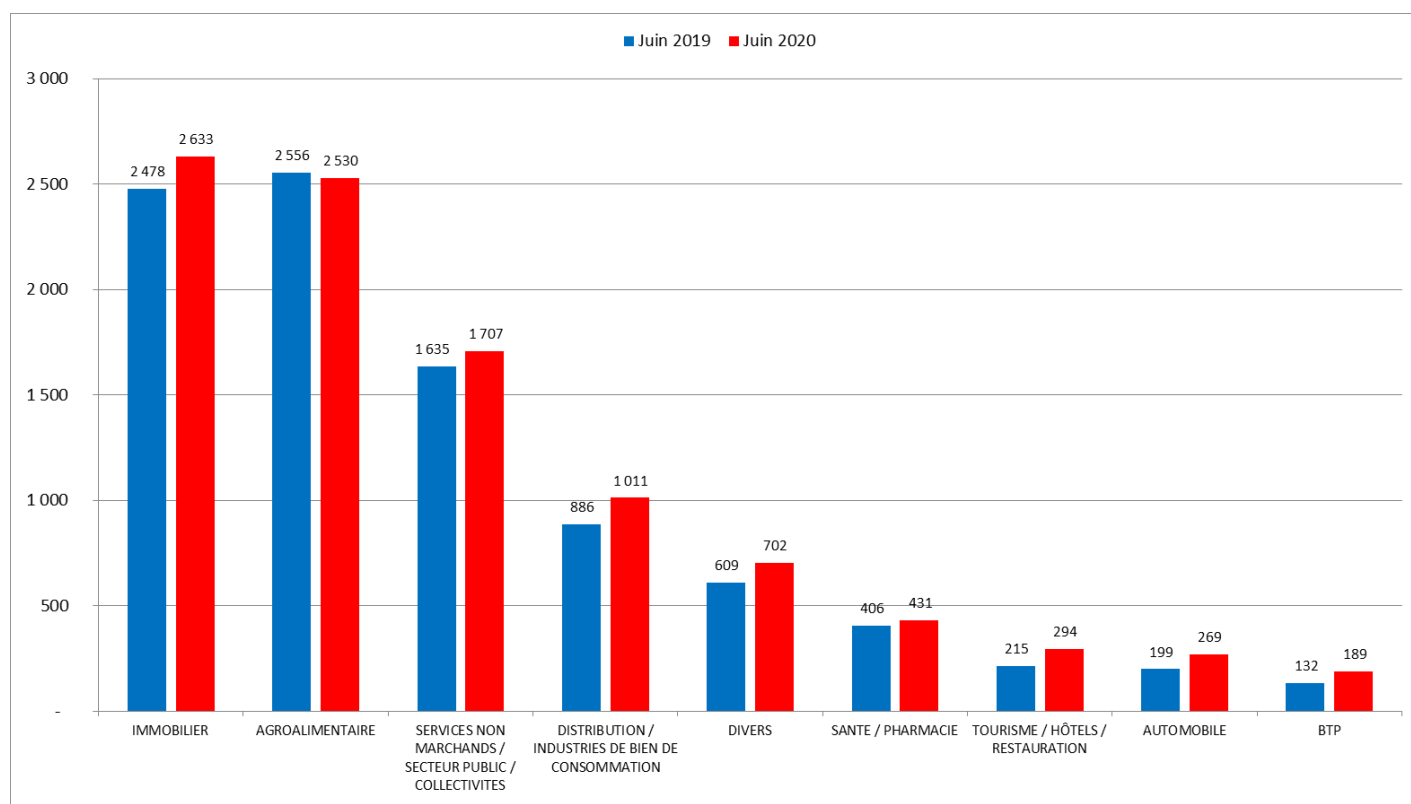
Au 30 juin 2020, l'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie de la Caisse régionale s'élève à 30,2 milliards d'euros contre 26,5 milliards d'euros au 31 décembre 2019, soit une progression de 14 % sur la période.

2. Engagements

Sur les dix plus grandes contreparties, les engagements sont les suivants :

En Millions d'Euros	30 Juin 2020			31 Décembre 2019
	Exposition Brute	Garanties à déduire - Foncaris	Exposition nette	Exposition Brute
TOTAL sur les 10 premiers Groupes	2 329.6	496.3	1 833.3	2 236.9
Poids (en % du total des encours de crédit)	6.95%			6.64%

Au 30 Juin 2020, la diversification par filière économique se répartit de la manière suivante :



EAD : Exposition au moment du défaut (engagements de bilan et équivalent crédit des engagements hors bilan)

Périmètre : Banque de Détail (hors Particuliers) et Grandes Clientèles (approche activité dominante du groupe de risque).

3. Forbearance

Au 30 juin 2020, les expositions avec mesures de forbearance s'élèvent à 202 336 K€ dont :

- 105 948 K€ d'expositions non performantes (dont 77 138 K€ en défaut).
- 96 388 K€ d'expositions performantes.

4. Exposition des prêts et créances dépréciés

La répartition des prêts et créances dépréciés est présentée dans la note 6.3 des états financiers consolidés.

Au 30 Juin 2020, l'encours de Créances Douteuses et Litigieuses en capital et intérêts s'élève à 423 M€, stable par rapport au 31 Décembre 2019.

Le taux de CDL s'affiche ainsi à 1,67% contre 1,72% au 31 décembre 2019, sous l'effet de la progression des encours globaux de 760 M€.

Les créances douteuses font systématiquement l'objet d'une provision correspondant à la partie non couverte par l'espoir de recouvrement. Le ratio de couverture des créances douteuses par les provisions s'élève à 60,2% contre 61,1% au 31 décembre 2019.

II. Coût du risque

Le coût du risque (Caisse régionale et FCT CA Habitat) s'établit à -38,5 M€, à un niveau de 30 bps sur encours. Il inclut une provision de 16 M€ d'impact COVID sur le portefeuille sain (IFRS 9).

III. Application de la norme IFRS 9

Evaluation des pertes attendues

Les principes utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues (*Expected Credit Loss* - ECL) sont décrits dans les principes et méthodes comptables (§ risque de crédit) qui précisent en particulier les données d'entrée, les hypothèses et techniques d'estimation utilisées.

Afin d'évaluer les pertes de crédit attendues et de déterminer l'évolution du risque de crédit des instruments financiers, depuis la comptabilisation initiale, le Groupe s'appuie essentiellement sur les données utilisés dans le cadre du dispositif mis en œuvre pour les calculs réglementaires (dispositif de notation interne, évaluation des garanties et des pertes en cas de défaut).

Les informations macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte lors de l'estimation de la perte attendue avec deux niveaux distincts : le *forward looking* central (FLC) permettant d'assurer une homogénéité de la vision macro-économique pour l'ensemble des entités du Groupe et le *forward looking* local (FLL) qui permet d'ajuster les paramètres du scénario central pour tenir compte des spécificités locales.

Dans le contexte de crise sanitaire liée au Covid-19, ces prévisions macro-économiques prospectives pour la détermination de l'estimation du risque de crédit ont été revues.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus

Le groupe a utilisé trois scénarios principaux pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS9 avec des projections à l'horizon 2022.

Ces trois scénarios intègrent des hypothèses différenciées quant aux impacts de la crise du Covid-19 sur l'économie, fonctions du caractère plus ou moins rapide et complet du retour à la normale de la mobilité, de l'activité et de la consommation, et dépendant en grande partie des évolutions sanitaires, aujourd'hui encore très incertaines. La solidité de la confiance des agents économiques est également décisive : selon les anticipations sur le plan sanitaire, économique et de l'emploi, elle conduit à des comportements d'attentisme et de précaution plus ou moins marqués qui déterminent en conséquence la propension des ménages à consommer l'épargne abondante accumulée durant le confinement et la capacité des entreprises à engager des investissements. L'ampleur, l'efficacité et le calendrier des mesures de soutien de relance gouvernementales ont également un impact important sur l'évolution de l'activité.

1/ Le premier scénario décrit une sortie de crise graduelle mais pas synchronisée, car le retour à une parfaite mobilité s'opère à des rythmes différenciés selon les pays. Il suppose qu'il n'y a pas véritablement de deuxième vague de l'épidémie

Après une phase de confinement stricte en France et en zone euro (mars-mai), s'opère un déconfinement progressif (mai-juin) et une reprise de l'activité dans la plupart des secteurs. Des contraintes liées au respect des règles sanitaires et à des mesures restrictives subsistent dans certains secteurs. Les restrictions d'activité et de mobilité ont produit un double choc, sur l'offre et sur la demande, qui a entraîné une chute violente de l'activité sur la période de confinement. De manière largement mécanique, le rebond, amorcé à l'articulation des deuxième et troisième trimestre 2020 du fait de la levée des contraintes, est très marqué durant l'été.

Grâce à des conditions sanitaires largement améliorées et la menace d'un retour en force du virus écartée, la confiance ainsi retrouvée des ménages conduit à un rattrapage important de la consommation en biens permis par l'utilisation du surplus d'épargne « forcée » constitué pendant la période de confinement. La dégradation des capacités de production reste très limitée grâce aux mesures de soutien, ce qui permet de préserver l'emploi et le revenu des ménages. La fin de l'incertitude et une meilleure visibilité sur leurs débouchés permet également aux entreprises de reprendre plus rapidement leurs investissements. Cela se traduit par une récession très marquée en 2020 en moyenne annuelle (-7% en France) et une croissance qui reste solide en 2021 et 2022 (respectivement de +7,3% et +1,8%), avec la majeure partie du rattrapage de l'activité effectuée néanmoins en 2020. Ainsi le PIB réel de 2022 dépasse de 1,6% son niveau de 2019.

Grâce aux mesures de soutien, destinées à contenir les effets récessifs et les difficultés financières des agents économiques, l'impact sur le chômage en France reste limité.

Dans ce contexte, l'inflation reste très faible et atteint seulement 1% en moyenne en 2022 en France (0,3% en 2020 et 0,6% en 2021).

En conséquence, la BCE maintient durablement une politique résolument accommodante, afin de maintenir des conditions financières et de liquidité favorables et éviter toute fragmentation de la zone euro. Ainsi, les taux d'intérêt restent durablement très bas. Cela, combiné au signal fort que constitue le lancement du fonds de relance européen financé par des émissions communes, permet de contenir les écarts des taux souverains européens avec le Bund allemand. L'OAT 10 ans reste environ 50 points de base au-dessus du Bund.

2/ Le deuxième scénario implique une chute de l'activité dont le chiffre se révèle finalement plus négatif au deuxième trimestre, et une récupération moins rapide de l'économie sur la fin de l'année 2020

Par la suite, une reprise graduelle, encore solide début 2021, puis qui se modère progressivement, permet de retrouver le niveau d'activité de 2019 à la fin de l'année 2022.

Le profil très contrasté de l'évolution de l'activité en 2020, conduit en France à une reprise graduelle de la production aux 3ème et 4ème trimestres 2020. On observe un recul du PIB légèrement plus fort que dans le scénario n°1 (-7,2% dans le cas de la France) suivi d'une reprise marquée en 2021 et 2022 (hausse du PIB respectivement + 5,9% et +1,5%).

3/ le troisième scénario est caractérisé par un repli de l'activité un peu plus fort au deuxième trimestre et une sortie de crise très poussive. La résurgence de l'épidémie conduit à un reconfinement général, désormais peu probable, de deux mois à l'automne et la levée des restrictions s'opère progressivement sur la fin 2020. Au total, les périodes de déconfinement ne sont pas assez durables pour permettre un retour à la normale. L'activité ne se redresse que partiellement au cours des périodes trop brèves de déconfinement. Les ménages adoptent des comportements de précaution et conservent leur épargne aux dépens de la consommation et, faute de visibilité sur leurs débouchés, les entreprises retardent leurs investissements. En France, le PIB se contracte d'environ -15% en moyenne annuelle en 2020. La reprise graduelle est différée courant 2021 mais le niveau tendanciel d'activité est grevé par une hausse plus forte du chômage et la destruction de capacités de production, malgré des mesures de soutien, très lourdes sur les finances publiques. Le PIB français affiche néanmoins des taux de croissance élevés en 2021 et 2022 (+6,6% et +8% respectivement), en raison d'effets de base favorable fin 2020 et début 2021. En 2022, l'activité reste inférieure de plus de 2% à son niveau de 2019.

Mesures de soutien : A noter que le processus de projection des paramètres de risque a été révisé afin de mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections. Cette révision a pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise et de la diffuser sur une période plus longue (3 ans).

Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt et plus généralement toutes les variables liées aux marchés de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien

Scénarios filières et locaux : Comme indiqué ci-dessus, des compléments sectoriels établis au niveau local (« forward looking local ») par certaines entités du Groupe peuvent compléter les scénarios macroéconomiques définis en central.

En intégrant les forward looking locaux, la part des provisions B1/B2 d'une part (provisionnement des encours sains) et des provisions B3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) représentent respectivement 30 % et 70 % du stock total de provisions au 30/06/2020.

En terme de coût du risque, la part des dotations nettes de reprises de provisions B1/B2 représente 38% du coût du risque au 30/06/2020 contre 62% pour la part B3.

Analyses de sensibilité des montants d'ECL

A titre d'exemple, une baisse de 10 points de la pondération du scénario 1 dans les calculs au 30/06/2020 au profit du scénario 3, sensiblement plus défavorable, entraînerait une évolution du stock d'ECL au titre du « forward looking central » de l'ordre de 5% du stock d'ECL total. Toutefois, une telle évolution de pondération n'aurait pas nécessairement d'incidence significative en raison d'ajustements au titre du « forward looking local » qui pourraient en atténuer l'effet.

Evolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL sur l'exercice est détaillée dans la partie 3.1 des notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 Juin 2020.

Les commentaires ci-dessous portent sur le périmètre des actifs financiers au coût amorti (prêts et créances sur la clientèle).

L'exposition en bucket 1 augmente de +3,2% sur le premier semestre ; l'exposition en bucket 2 baisse de 4,3% sous l'effet des différentes mesures mises en place au 2^{ème} trimestre (pauses, PGE, baisse de la facturation...) pour aider nos clients à passer les premiers effets de la crise du Covid 19.

En synthèse, les provisions IFRS 9 sur les encours sains (crédits et titres) s'élèvent à :

- 85,7 M€ au niveau du FLC contre 70 M€ au 31 Décembre 2019
- 62,6 M€ au niveau du FLL contre 43 M€ au 31 Décembre 2019

Soit un total de 148,3 M€ contre 113,2 M€ au 31 Décembre 2019.

6.3.4. Risques de marché

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de marché sont décrits de manière détaillée au sein du rapport financier 2019 dans la partie 5.3.5. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2020.

I. Stress scenarii

L'impact en stress scenario Groupe au 30 juin 2020 s'élève à -36,3 M€.

II. Credit Value Adjustment (CVA)

Le montant total d'exposition au risque d'ajustement de l'évaluation de crédit au 30 juin 2020 est de 18,8 M€ pour la Caisse régionale Nord de France.

III. Risque Action

La Caisse régionale ne détient pas de portefeuille de trading.

Risque action provenant du portefeuille de placement

La Caisse régionale place une partie de ses fonds propres sous forme de titres de créances, dont la performance est indexée sur des indices actions et des paniers d'action, ainsi que des parts d'OPCVM actions. Au 30 juin 2020, ces titres sont valorisés en juste valeur par résultat pour 1 M€.

Actions d'autocontrôle

La Caisse régionale a activé à compter du 22 juillet 2008, son programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement autorisé par l'Assemblée Générale mixte du 28 avril 2008 et renouvelé chaque année depuis cette date.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Caisse régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses certificats coopératifs d'investissement en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur.

En particulier, la Caisse régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité des certificats coopératifs d'investissement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers,
- de procéder à l'annulation totale ou partielle des certificats coopératifs d'investissement acquis en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités déterminées par le Conseil d'Administration.

Ce programme est également destiné à permettre la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement, la réalisation de toute autre opération dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Caisse régionale informera les porteurs de CCI par voie de communiqué.

La Caisse régionale est autorisée à acquérir un nombre de certificats coopératifs d'investissement ne pouvant excéder 10 % du nombre total de certificats coopératifs d'investissement composant son capital social à la date de réalisation des achats, ce qui représente, au 30 juin 2020, 1 710 982 certificats coopératifs d'investissement.

Au 30 juin 2020, dans le cadre du programme de rachat y compris contrat de liquidité, 891 464 titres sont détenus pour un montant net de 18,4 millions d'euros.

6.3.5. Gestion du bilan

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du bilan sont décrits de manière détaillée au sein du rapport financier 2019 dans la partie 5.3.6. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2020.

I. Risque de taux d'intérêt global

Pour se protéger d'une exposition défavorable à la variation des taux, la Caisse régionale utilise des instruments de couverture. Cette couverture est composée de 4 311 M€ de swaps en notionnel au 30 juin 2020.

L'impasse de taux de la Caisse régionale mesure l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement dans l'outil de consolidation Groupe, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la baisse (hausse) des taux sur l'année considérée. Il indique une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Le résultat de la mesure en gap au 30 juin 2020 est le suivant :

	A1 glissante	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Gap synthétique en EUR	-1 130	-141	75	-483	-517	-58	-56	-184	-32	-297
Limite GAP Synthétique passif	-1 203	-1 203	-963	-963	-963	-963	-963	-963	-963	-963
Limite GAP Synthétique actif	1 203	1 203	963	963	963	963	963	963	963	963
Dépassement de limite GAP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pourcentage de limite réalisée	93,93%	-11,70%	7,74%	50,17%	53,70%	6,05%	5,82%	19,10%	3,33%	30,87%

La première année (glissante) est marquée par la réception, le 24 juin 2020, par la Caisse régionale des enveloppes de TLTROIII (1,9 Mrd€). Le modèle CA sa intègre ces prêts dans le GAP Taux Fixe entre juillet 2020 et juin 2021 pour modéliser un cap de -1% sur la première année.

Au 30 juin 2020, l'impact en VAN défavorable pour un choc de taux de +/- 200 bps et un choc inflation de +100 bps s'établit à -7,7 M€.

Le résultat de la mesure du test Outlier au 31 mars 2020 est de -286 M€.

Scénario	Choc directionnel			Total Risque Directionnel	Risque Optionnel	Risque Comportemental	Total EUR	Total CHF	Total	Impact final
	Choc sur le gap synthétique	Choc sur l'ajustement des FP	Choc sur l'ajustement des NMD							
Choc + 200bp	42	-215	-30	-203	-15	-69	-286	0	-286	
Choc - 200bp	-31	48	6	24	1	-7	18	0	9	-286
Hausse	-42	-215	-30	-203	-15	-69	-286	0	-286	
Baisse	-31	48	6	24	1	-7	18	0	9	
Pentification	-17	-28	-23	-68	0	-11	-79	0	-79	
Aplatissement	3	-18	17	2	-3	-4	-5	0	-5	-286
Hausse des taux courts	28	-83	5	-49	-6	-15	-70	0	-70	
Baisse des taux courts	-31	48	6	24	1	-6	19	0	9	

vision phasée
mars-20

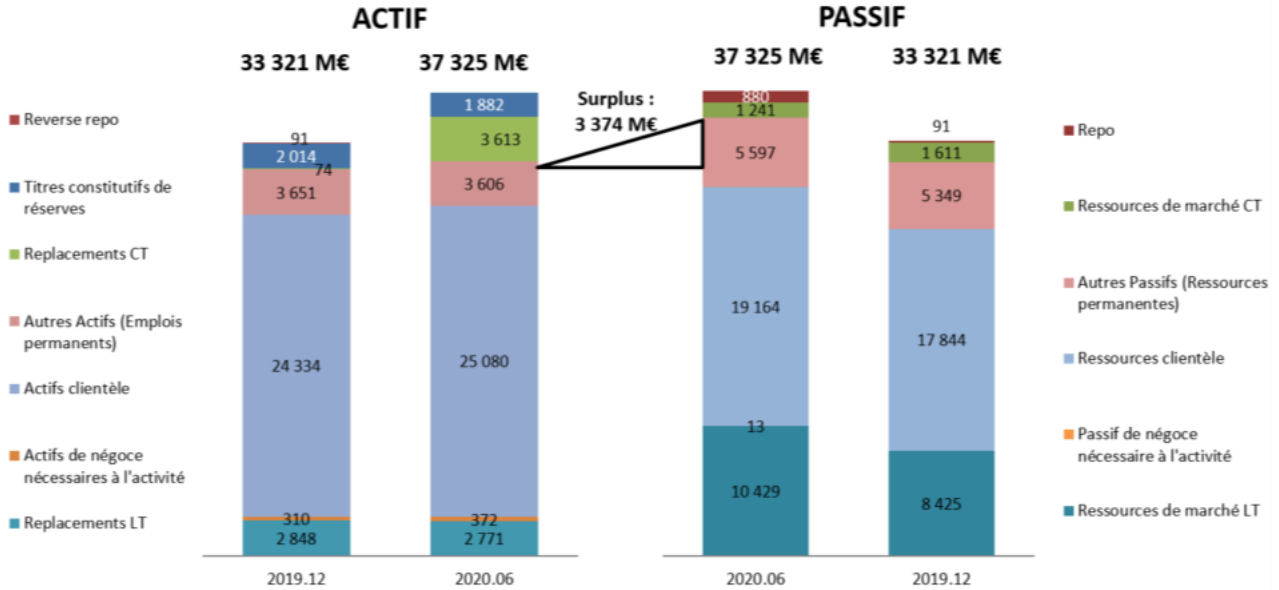
	Impact Final	Impact Final	Montant des FP/FPT1	En % de FP	Limite en montant
SOT 20	Min des scénarios 1 et 2	-286	2754	-10,39%	551
SOT 15	Min des 6 scénarios	-286	2708	-10,57%	406

II. Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise. La Caisse régionale n'a pas de position de change de cette nature.

III. Risque de liquidité et de financement

Bilan cash au 30 juin 2020



Le bilan cash est élaboré à partir des comptes en normes françaises de la Caisse régionale et du FCT CA Habitat.

L'excédent de 3.374 milliards d'euros appelé "position en ressources stables", en forte progression suite à la réception par la Caisse Régionale des enveloppes de TLTRO III, permet à la Caisse régionale de couvrir le déficit LCR engendré par les actifs durables et les passifs stables (clientèle, immobilisation, ressources LT et fonds propres). Le ratio des ressources stables sur emplois stables s'établit à 112% au 30 juin 2020.

Les ressources de marché long terme ont augmenté de 2 milliards d'euros sur le semestre.

Evolution des réserves de liquidité de la Caisse régionale

Les réserves de liquidité après décote atteignent 1 835 millions d'euros au 30 juin 2020. Elles comprennent :

- 650 millions d'euros de dépôts auprès des Banques centrales ;
- un portefeuille de titres liquéfiables sur le marché d'un montant de 1 057 millions d'euros après décote.

Ratio de liquidité

Le Ratio Liquidity Coverage Ratio (LCR) calculé sur la base des moyennes sur 12 mois glissants des composantes du ratio LCR s'élève à 127,80% au 30 juin 2020.

Le résultat du calcul de la moyenne, sur les douze derniers mois glissants, des douze LCR mensuels réglementaires est de 128,07%.

6.3.6. Risques opérationnels

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion des risques opérationnels sont décrits de manière détaillée au sein du rapport financier 2019 dans la partie 5.3.7. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2020.

I. Expositions

Le coût du risque opérationnel pur, désormais suivi en date de comptabilisation et non plus en date de détection, s'établit à 480 K€, en hausse par rapport au 30/06/2019 (+117 K€) ; ce coût intègre certaines dépenses liées à la crise sanitaire COVID conformément aux préconisations du Groupe mais également des reprises de provisions importantes sur des dossiers de litiges favorables à la Caisse régionale. Ce coût du risque représente 0.18% du PNB.

Fin 2019, la Caisse régionale a revu et défini un seuil d'appétence au risque opérationnel qui reste égal au rapport coût du risque/PNB de 1,5%, calculé sur chaque trimestre mais en date de comptabilisation et non plus en date de détection. Le seuil n'a pas été dépassé au cours des deux premiers trimestres.

Le coût brut du risque opérationnel frontière crédit est en baisse à 1 028 K€ (vs 1 722 K€ au 30/06/2019) et représente 0,38% du PNB global en date de comptabilisation

II. Assurances et couverture des risques

La Caisse régionale est assurée depuis le 1^{er} Janvier 2020 pour le risque cyber en cas d'attaque malveillante sur son système d'information.

6.3.7. Risques juridiques

Les risques juridiques en cours au 30 juin 2020 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Caisse régionale Nord de France ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose. Elles sont mentionnées note 6.9 des états financiers consolidés.

Par ailleurs, comme indiqué dans son communiqué du 10 mai 2017, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Nord de France a été assignée par quelques porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). La partie adverse a évalué sa demande à 197,2 M€. Les arguments qu'elle développe sont sans fondement et la Caisse régionale de Nord de France est donc très confiante sur l'issue de cette procédure. Suite à un regroupement du dossier avec des assignations similaires de l'ADAM visant d'autres Caisses régionales de Crédit Agricole, l'action est actuellement instruite par le Tribunal de Grande Instance d'Amiens.

Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2020

**Examinés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole
mutuel Nord de France en date du 24 juillet 2020**

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	55
Présentation juridique de l'entité.....	55
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	56
COMPTE DE RESULTAT	56
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	57
BILAN ACTIF	58
BILAN PASSIF.....	59
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	60
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	62
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMÉS	65
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES	65
2. PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE .	69
3. RISQUE DE CREDIT	72
3.1 <i>Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période.....</i>	72
3.2 <i>Concentrations du risque de crédit.....</i>	81
4. NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	91
4.1 <i>Produits et charges d'intérêts.....</i>	91
4.2 <i>Produits et charges de commissions.....</i>	91
4.3 <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	92
4.4 <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres.....</i>	93
4.5 <i>Produits (charges) nets des autres activités.....</i>	93
4.6 <i>Charges générales d'exploitation</i>	93
4.7 <i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....</i>	93
4.8 <i>Coût du risque</i>	94
4.9 <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs.....</i>	95

4.10 Impôts.....	95
4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.....	97
5. INFORMATIONS SECTORIELLES	100
5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel	100
6. NOTES RELATIVES AU BILAN	101
6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	101
6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.....	104
6.3 Actifs financiers au coût amorti	106
6.4 Expositions au risque souverain	107
6.5 Passifs financiers au coût amorti.....	109
6.6 Immeubles de placement.....	111
6.7 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition).....	111
6.8 Ecarts d'acquisition	112
6.9 Provisions	112
6.10 Dettes subordonnées.....	113
6.11 Capitaux propres	113
7. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES.....	114
8. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS.....	116
9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	116
9.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti.....	116
9.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	119
10. PARTIES LIEES.....	126
11. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2020.....	127
12. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2020	128

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La société tête de groupe est le Crédit Agricole mutuel Nord de France, société coopérative à capital variable, dont le siège social est à Lille – 10 avenue Foch, immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 440 676 559.

Le groupe Crédit Agricole Nord de France est une composante du groupe Crédit Agricole.

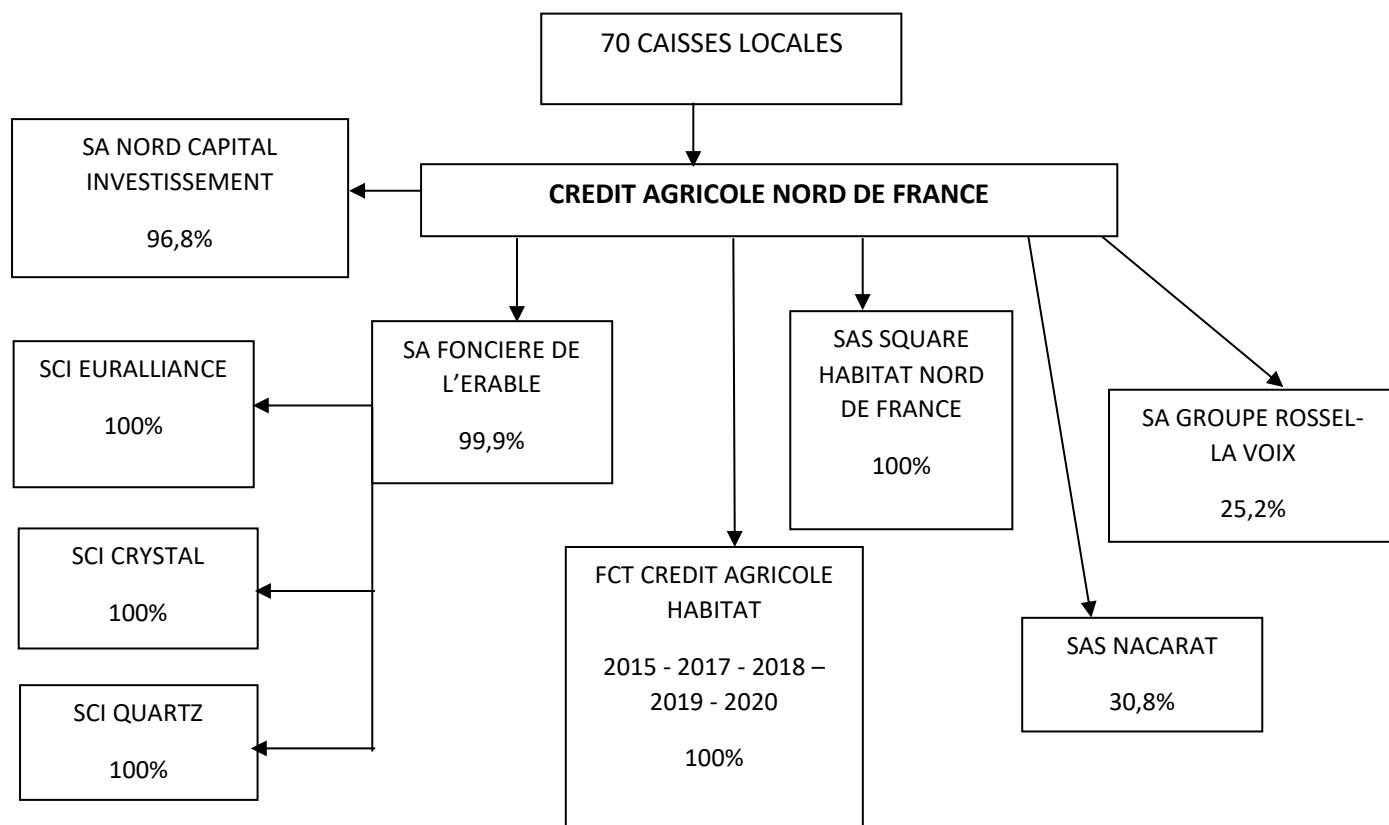
Le Crédit Agricole Nord de France émet des certificats coopératifs d'investissement qui sont cotés sur l'Euronext Paris.

De par la loi bancaire, le Crédit Agricole Nord de France est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Il est soumis à la réglementation bancaire et est régi par le Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées au Crédit Agricole Nord de France, 70 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les états financiers consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, incluent les comptes de la Caisse régionale, les comptes des 70 Caisses locales et ceux de ses principales filiales (FCT Crédit Agricole Habitat 2015 - 2017 – 2018 – 2019 - 2020, SA Nord Capital Investissement, SCI Euralliance, SCI Crystal, SCI Quartz, SAS Square Habitat Nord de France, SA Foncière de l'Erable, SAS Nacarat et SA Groupe Rossel-La Voix).

Ces sociétés sont consolidées dans les comptes de la Caisse régionale selon la méthode d'intégration globale pour les entités sous contrôle exclusif et selon la méthode de la mise en équivalence pour les entités sous influence notable.

Groupe Crédit Agricole Nord de France



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Intérêts et produits assimilés	4.1	265 017	559 736	279 987
Intérêts et charges assimilées	4.1	-126 255	-324 288	-155 478
Commissions (produits)	4.2	145 734	289 259	149 620
Commissions (charges)	4.2	-27 641	-54 738	-25 957
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	-5 456	7 372	3 585
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		-1 288	-261	-1 008
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		-4 168	7 633	4 593
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	2 781	60 672	48 016
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>				
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		2 781	60 672	48 016
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti				
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat				
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat				
Produits des autres activités	4.5	26 750	55 870	24 618
Charges des autres activités	4.5	-4 238	-12 634	-4 969
Produit net bancaire		276 692	581 249	319 422
Charges générales d'exploitation	4.6	-182 079	-367 126	-189 577
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.7	-10 461	-21 666	-9 717
Résultat brut d'exploitation		84 152	192 457	120 128
Coût du risque	4.8	-41 043	-16 944	-18 306
Résultat d'exploitation		43 109	175 513	101 822
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		832	3 647	2 050
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	-385	-1 361	-578
Variations de valeur des écarts d'acquisition				
Résultat avant impôt		43 556	177 799	103 294
Impôts sur les bénéfices		-16 899	-35 936	-20 437
Résultat net d'impôts des activités abandonnées				
Résultat net		26 657	141 863	82 857
Participations ne donnant pas le contrôle		-123	231	71
Résultat net part du Groupe		26 780	141 632	82 786

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Résultat net		26 657	141 863	82 857
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.11		-2 210	-2 177
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	4.11	-94	-200	-65
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.11	-158 697	115 800	11 037
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	-158 791	113 390	8 795
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	4 861	-3 749	-41
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.11			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.11	-153 930	109 641	8 754
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.11			
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.11	128	2 295	5 219
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	128	2 295	5 219
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	-34	-592	-1 347
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.11			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.11	94	1 703	3 872
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.11	-153 836	111 344	12 626
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-127 179	253 207	95 483
Dont part du Groupe		-127 056	252 976	95 412
Dont participations ne donnant pas le contrôle		-123	231	71
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.11		2 705	

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2020	31/12/2019
Caisse, banques centrales		109 924	119 427
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1-6.4	660 945	705 834
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		59 853	49 038
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		601 092	656 796
Instruments dérivés de couverture		104	801
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2-6.4	2 511 603	2 672 774
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		471 921	476 346
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		2 039 682	2 196 428
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3-6.4	30 185 155	26 484 777
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		4 779 504	1 821 479
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		25 104 909	24 361 190
<i>Titres de dettes</i>		300 742	302 108
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		218 441	138 331
Actifs d'impôts courants et différés		39 429	4 882
Comptes de régularisation et actifs divers		608 175	620 105
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Participation aux bénéfices différée			
Participation dans les entreprises mises en équivalence		81 924	81 247
Immeubles de placement	6.6	118 945	121 043
Immobilisations corporelles	6.6	183 639	181 291
Immobilisations incorporelles	6.6	7 800	7 769
Écarts d'acquisition			
Total de l'Actif		34 726 084	31 138 281

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2020	31/12/2019
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	121 129	142 446
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		71 184	58 010
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		49 945	84 436
Instruments dérivés de couverture		333 083	236 941
Passifs financiers au coût amorti	6.5	29 120 380	25 614 765
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>		19 407 190	16 971 784
<i>Dettes envers la clientèle</i>		9 038 510	8 013 918
<i>Dettes représentées par un titre</i>		674 680	629 063
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		1 622	2 421
Passifs d'impôts courants et différés		39 520	15 726
Comptes de régularisation et passifs divers		496 593	388 059
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.9	118 693	118 508
Dettes subordonnées	6.10	102 796	105 151
Total dettes		30 333 816	26 624 017

Capitaux propres		4 392 268	4 514 264
Capitaux propres part du Groupe		4 388 480	4 509 394
Capital et réserves liées		1 013 088	967 820
Réserves consolidées		3 096 114	2 993 608
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		252 498	406 334
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées			
Résultat de l'exercice		26 780	141 632
Participations ne donnant pas le contrôle		3 788	4 870
Total du passif		34 726 084	31 138 281

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe								Participations ne donnant pas le contrôle					Capitaux propres consolidés			
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres		
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	
(en milliers d'euros)																	
Capitaux propres au 1er janvier 2019 Publié	461 267	3 460 303	-15 206		3 906 364	2 953	292 037	294 990		4 201 354	3 213	1 149		1 149	4 362	4 205 716	
Impacts nouvelles normes (2)																	
Capitaux propres au 1er janvier 2019	461 267	3 460 303	-15 206		3 906 364	2 953	292 037	294 990		4 201 354	3 213	1 149		1 149	4 362	4 205 716	
Augmentation de capital	56 385				56 385					56 385						56 385	
Variation des titres autodétenus			43		43					43						43	
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres																	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2019																	
Dividendes versés au 1er semestre 2019		-38 794			-38 794					-38 794	-251				-251	-39 045	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle																	
Mouvements liés aux paiements en actions																	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	56 385	-38 794	43		17 634					17 634	-251				-251	17 383	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						3 872	8 754	12 626		12 626						12 626	
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>																	
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>							-49	-49		-49						-49	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence		35			35					35						35	
Résultat du 1er semestre 2019									82 786	82 786	71				71	82 857	
Autres variations		56	-1		55					55						55	
Capitaux propres au 30 juin 2019	517 652	3 421 600	-15 164		3 924 088	6 825	300 791	307 616	82 786	4 314 490	3 033	1 149		1 149	4 182	4 318 672	
Augmentation de capital	41 063				41 063					41 063						41 063	
Variation des titres autodétenus			-453		-453					-453						-453	
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres																	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 2nd semestre 2019																	
Dividendes versés au 2nd semestre 2019																	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle		-547			-547					-547	528				528	-19	
Mouvements liés aux paiements en actions		28			28					28						28	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	41 063	-519	-453		40 091					40 091	528				528	40 619	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-2 705			-2 705	-2 169	100 887	98 718		96 013						96 013	
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>		-2 705			-2 705		2 705	2 705									
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>							49	49		49						49	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence		-28			-28					-28						-28	
Résultat du 2nd semestre 2019									58 846	58 846	160				160	59 006	
Autres variations		-19	1		-18					-18						-18	
Capitaux propres au 31 décembre 2019	558 715	3 418 329	-15 616		3 961 428	4 656	401 678	406 334	141 632	4 509 394	3 721	1 149		1 149	4 870	4 514 264	
Affectation du résultat 2019									-141 632								
Capitaux propres au 1er janvier 2020	558 715	3 559 961	-15 616		4 103 060	4 656	401 678	406 334		4 509 394	3 721	1 149		1 149	4 870	4 514 264	
Impacts nouvelles normes (3)																	
Capitaux propres au 1er janvier 2020 retraité	558 715	3 559 961	-15 616		4 103 060	4 656	401 678	406 334		4 509 394	3 721	1 149		1 149	4 870	4 514 264	
Augmentation de capital	46 017				46 017					46 017						46 017	
Variation des titres autodétenus			-749		-749					-749						-749	
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres																	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2020																	
Dividendes versés au 1er semestre 2020		-39 677			-39 677					-39 677	-251				-251	-39 928	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle		709			709					709	-708				-708	1	
Mouvements liés aux paiements en actions																	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	46 017	-38 968	-749		6 300					6 300	-959				-959	5 341	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						94	-153 930	-153 836		-153 836						-153 836	
<i>Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves</i>																	
<i>Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves</i>																	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence		-154			-154					-154						-154	
Résultat du 1er semestre 2020									26 780	26 780	-123				-123	26 657	
Autres variations		-4			-4					-4						-4	
Capitaux propres au 30 juin 2020	604 732	3 520 835	-16 365		4 109 202	4 750	247 748	252 498	26 780	4 388 480	2 639	1 149		1 149	3 788	4 392 268	

- (1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle
(2) Impact capitaux propres des normes d'application rétrospective
(3) Impact capitaux propres des normes d'application prospective

Les capitaux propres, part du Groupe, s'élèvent à 4,39 milliards d'euros au 30 juin 2020 contre 4,51 milliards au 31 décembre 2019. Leur évolution (hors impact IFRS9) résulte principalement des mouvements opposés suivants :

- augmentation de capital des Caisses Locales (46,02 millions d'euros), résultat du 1^{er} semestre 2020 (26,78 millions d'euros) et écarts de réévaluation (-153,84 millions d'euros),
- dividendes de l'exercice 2019 (distribution de 8,27 millions d'euros par les Caisses Locales et 31,40 millions d'euros en attente de distribution par la Caisse régionale Nord de France).

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole Nord de France.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Résultat avant impôt		43 556	177 799	103 294
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		10 460	21 665	9 717
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations				
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		39 891	25 484	16 911
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		-832	-3 647	-2 050
Résultat net des activités d'investissement		385	1 361	578
Résultat net des activités de financement		2 513	12 233	7 950
Autres mouvements		43 381	-27 244	24 644
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		95 798	29 852	57 750
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		2 011 700	813 798	-301 860
Flux liés aux opérations avec la clientèle		269 476	-503 029	250 181
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		14 134	82 232	96 902
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		36 068	-104 523	-37 877
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence (1)				
Impôts versés		-22 824	-30 945	-1 351
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		2 308 554	257 533	5 995
Flux provenant des activités abandonnées				
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		2 447 908	465 184	167 039
Flux liés aux participations (1)		-2 163	1 785	-1 539
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		-6 584	-48 808	-15 747
Flux provenant des activités abandonnées				
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		-8 747	-47 023	-17 286
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)		38 594	58 361	17 812
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)		51 490	-239 395	-145 964
Flux provenant des activités abandonnées				
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		90 084	-181 034	-128 152
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)				
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		2 529 245	237 127	21 601
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		966 743	729 675	729 675
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		119 427	124 263	124 263
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		847 316	605 412	605 412
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		3 495 988	966 743	751 254
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		109 924	119 427	135 458
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		3 386 064	847 316	615 796
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		2 529 245	237 068	21 579

* Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en actifs non courants destinés à être cédés)

** Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.5 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Pour le 1^{er} semestre 2020, l'impact net sur la trésorerie du groupe est dû notamment :

- à l'acquisition par la Crédit Agricole Nord de France de ses propres actions pour un montant de 0,67 million d'euros,
- à l'acquisition par Square Habitat Nord de France d'agences immobilières pour un montant de 1,39 million d'euros.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend notamment :

- le paiement des intérêts aux parts sociales aux sociétaires à hauteur de 8,27 millions d'euros.

- la souscription de parts sociales pour 46,02 millions d'euros dans les Caisses Locales.

(3) Ces autres flux concernent notamment :

- les titres séniors du FCT Crédit Agricole Habitat 2020 souscrits par le public pour un montant net de 67,07 millions d'euros,
- les amortissements liés aux 2^{ème}, 3^{ème} et 5^{ème} titrisations FCT Crédit Agricole Habitat pour un montant de 7,63 millions d'euros,
- le règlement des charges d'intérêts liées aux dettes subordonnées pour 4,80 millions d'euros,
- le remboursement de la dette locative (norme IFRS16) pour un montant de 3,16 millions d'euros.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées

Les comptes consolidés intermédiaires résumés du Crédit Agricole Nord de France au 30 juin 2020 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2019 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « *carve out* »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2020 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2020.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement aux références au Cadre Conceptuel dans les normes IFRS	6 décembre 2019 (UE 2019/2075)	1 ^{er} janvier 2020	Oui
IAS 1/IAS 8 Présentation des états financiers Définition de la matérialité	10 décembre 2019 (UE 2019/2104)	1 ^{er} janvier 2020	Oui
Amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Instruments financiers Réforme des taux d'intérêt de référence	15 janvier 2020 (UE 2020/34)	1 ^{er} janvier 2020 (1)	Oui
Amendement à IFRS 3 Regroupements d'entreprises Définition d'une activité	21 avril 2020 (UE 2020/551)	1 ^{er} janvier 2020	Oui

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Instruments financiers sur la réforme des taux d'intérêt de référence à compter du 1^{er} janvier 2019.

Réforme IBOR

Le groupe Crédit Agricole, en tant qu'utilisateur d'indices critiques, est fortement sensibilisé à l'importance des indices de référence et aux enjeux relatifs à leur évolution qui s'opère dans le cadre des réformes en cours.

Le projet « Benchmarks » du Crédit Agricole pilote la transition des indices de référence pour le Groupe, soit de manière proactive par anticipation du remplacement des indices de référence soit en prévoyant l'activation de clauses de fallback robustes existantes ou à insérer dans les contrats. Ainsi, il vise à coordonner les entités du Groupe pour préparer l'ensemble des métiers et accompagner nos clients dans les transitions vers les nouveaux taux de référence. Ce projet veille également à la mise en conformité des entités du groupe Crédit Agricole avec la BMR (Benchmark Regulation).

Suite aux travaux de cartographie recensant nos expositions et contrats, les principaux indices auxquels les relations de couverture du Groupe sont exposées sont les indices critiques tels que définis par la BMR (Eonia, Euribor, Libor USD, Libor GBP, Libor JPY, Libor CHF, Libor EUR, Wibor, Stibor).

S'agissant de la transition Eonia-€STR, les termes précis ont été déterminés par le groupe de travail de la BCE sur les taux sans risque pour l'euro. L'Eonia disparaîtra le dernier jour de sa publication, soit le 3 janvier 2022. Pour les autres indices, des travaux de place, avec le support des autorités, avancent dans la détermination des méthodologies pour les remplacer par des taux alternatifs calculés à partir des taux sans risque « Risk-Free Rate / RFR » et pour préconiser les clauses de fallback à insérer dans les contrats. Les associations de marché telles que ISDA et LMA œuvrent également dans cette direction. A ce stade, ces travaux n'ont pas tous été conclusifs et il existe encore des incertitudes sur les choix méthodologiques / conventions exacts qui seront retenus ainsi que les calendriers précis.

Afin que les relations de couvertures affectées par cette réforme des taux d'intérêt de référence puissent se poursuivre malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'UE le 15 janvier 2020.

Le Groupe appliquera ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture, principalement ceux liés à l'Eonia, l'Euribor et les taux Libor (USD, GBP, CHF, JPY), peuvent en bénéficier au 30 juin 2020.

Au 30 juin 2020, le recensement des instruments de couverture impactés par la réforme et sur lesquels subsistent des incertitudes fait apparaître un montant nominal de 8,26 milliards d'euros.

Durée des contrats de location IFRS 16 - Décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019

L'IFRS IC a été saisi lors du premier semestre 2019 d'une question relative à la détermination de la durée exécutoire pour la comptabilisation des contrats de location sous IFRS 16, notamment pour deux types de contrats de location :

- Les contrats de location sans échéance contractuelle, résiliables par chacune des parties sous réserve d'un préavis ;
- Les contrats renouvelables par tacite reconduction (sauf résiliation par l'une des parties), et sans aucune pénalité contractuelle due en cas de résiliation.

Lors de sa réunion du 26 novembre 2019, l'IFRS IC a rappelé qu'en application d'IFRS 16 et de manière générale, un contrat de location n'est plus exécutoire lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de le résilier sans la permission de l'autre partie et en s'exposant tout au plus à une pénalité négligeable, et a clarifié que pour déterminer la durée exécutoire, tous les aspects économiques du contrat doivent être pris en compte et que la notion de pénalité s'entend au-delà des indemnités de résiliation contractuelles et inclut toute incitation économique à ne pas résilier le contrat.

Cette décision constitue un changement de méthode dans les approches retenues par le Groupe dans la détermination de la durée des contrats de location, et va au-delà des cas particuliers sur lesquels l'IFRS IC a été interrogé, comme rappelé par l'AMF dans ses recommandations au 31 décembre 2019. En effet, la détermination de la durée du contrat à retenir pour l'évaluation du droit d'utilisation et de la dette de loyers s'effectue en application d'IFRS 16 au sein de cette période exécutoire. Par ailleurs, l'application d'une nouvelle méthode suite à une décision définitive de l'IFRS IC est de manière générale d'application rétrospective et impose au Groupe de revoir les durées retenues à la transition IFRS 16 et pour l'exercice 2019.

Dès la publication de cette décision définitive de l'IFRS IC, et dans le but de se mettre en conformité pour la clôture du 31 décembre 2020, le groupe Crédit Agricole a initié un projet intégrant les fonctions comptables, finances, risques et informatiques, et se décomposant en 3 volets :

- 1^{er} volet : identification des contrats impactés par la décision de l'IFRS IC ;
- 2^e volet : évaluation des impacts comptables et prudentiels de la décision de l'IFRS IC relative à la durée des contrats de location ;
- 3^e volet : mise en conformité des systèmes d'information et intégration des impacts dans les comptes consolidés.

Le Groupe a notamment identifié les types de contrat de location comme étant impactés par cette décision :

- Contrats de location immobilière relevant du régime français des baux commerciaux : le Groupe applique le relevé de conclusions de l'ANC du 16 février 2018 indiquant que « au plan comptable, il n'existe pas d'option de renouvellement au terme du bail et la période pendant laquelle le contrat est exécutoire est généralement de 9 ans (la période non-résiliable étant alors de 3 ans) ». Le Groupe a prévu d'analyser, au cours du second semestre 2020, les effets sur les baux commerciaux proches du terme des 9 ans au regard du relevé de conclusions de l'ANC relatif à l'application de la norme IFRS 16 publié courant juillet 2020 en remplacement de celui du 16 février 2018. Au 31 décembre 2019, le Groupe était engagé sur 88 baux commerciaux français.
- Contrats de location immobilière relevant du régime français des baux commerciaux en situation de tacite prolongation : la durée exécutoire de ces contrats étant inférieure à 12 mois antérieurement à la décision de l'IFRS IC, ces contrats relevaient de l'exemption de transition prévue par IFRS 16 au titre des contrats dont la durée résiduelle en date d'application est inférieure à douze mois. En cas d'allongement de la durée exécutoire en application de la décision de l'IFRS IC et d'un allongement en conséquence de la durée de location au-delà de 12 mois, ces contrats devront être réintégrés aux droits d'utilisation et aux dettes locatives comptabilisés à la transition IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019. Au 31 décembre 2019, le Groupe était engagé sur 62 contrats de ce type.

- Autres contrats toute juridiction confondue : le Groupe procède au recensement exhaustif des contrats dont la durée de location au sens d'IFRS 16 serait modifiée par la décision de l'IFRS IC. Ces analyses sont réalisées au cas par cas, en fonction de la documentation contractuelle et des dispositions légales en vigueur les concernant.

Dans le cadre de la préparation des comptes au 30 juin 2020, le Groupe n'a pas pris en considération cette décision dans les états financiers au 30 juin 2020 afin de disposer du temps nécessaire pour analyser de manière exhaustive les conséquences comptables de cette décision.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2020 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2020.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 17.

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance publiée en mai 2017 remplacera la norme IFRS 4. Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 sous réserve de son adoption par l'Union européenne.

La norme IFRS 17 définit de nouveaux principes en matière de valorisation, de comptabilisation des passifs des contrats d'assurance et d'appréciation de leur profitabilité, ainsi qu'en matière de présentation. De 2017 à 2019, un cadrage du projet de mise en œuvre a été réalisé afin d'identifier les enjeux et les impacts de la norme pour les filiales assurance du Groupe. Les travaux d'analyse et de préparation de mise en œuvre se poursuivent en 2020. Par ailleurs, plusieurs amendements publiés par l'IASB sont applicables sous réserve de leur adoption par l'Union européenne :

Amendements	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
IFRS 16 Contrats de location Concessions de loyers liées au Covid-19	1 ^{er} juin 2020
IFRS 4 Contrats d'assurance Extension d'exemption d'appliquer IFRS 9	1 ^{er} janvier 2021
IAS 16 Immobilisations corporelles Produits de la vente avant l'utilisation prévue	1 ^{er} janvier 2022
IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire	1 ^{er} janvier 2022
Améliorations annuelles Cycle 2018-2020 <ul style="list-style-type: none"> - IFRS 1 <i>Première adoption des normes internationales d'information financière</i> - IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> - IFRS 16 <i>Contrats de location</i> - IAS 41 <i>Agriculture</i> 	1 ^{er} janvier 2022
IFRS 3 Regroupements d'entreprises Références au cadre conceptuel	1 ^{er} janvier 2022
IAS 1 Présentation des états financiers Classification des passifs courants et passifs non courants	1 ^{er} janvier 2022

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019 du Crédit Agricole Nord de France et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances du Crédit Agricole Nord de France sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Conformément à IFRS 3, la juste valeur provisoire des actifs et passifs acquis peut être ajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition pendant la période d'évaluation qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Par conséquent les écarts d'acquisition présentés dans ce paragraphe peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs dans ce délai.

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2020 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11 Périmètre de consolidation au 30 juin 2020.

➤ Crise sanitaire liée au Covid-19

Dans le contexte crise sanitaire liée au Covid-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par le coronavirus, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

Prêts Garantis par l'Etat (PGE)

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19, le groupe Crédit Agricole a proposé à compter de mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quelle que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, ...), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif massif et inédit de Prêts Garantis par l'État.

Ces financements prennent la forme d'un prêt sur 12 mois sans frais, avec la faculté pour l'emprunteur de l'amortir sur une période supplémentaire de 1 à 5 ans.

L'offre Groupe pour la première année se présente sous la forme d'un prêt à taux zéro ; seul le coût de la garantie est refacturé (via une commission payée par le client) conformément aux conditions d'éligibilités définies par l'Etat pour bénéficier de la garantie.

Ces prêts peuvent atteindre jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires, permettant ainsi aux entrepreneurs d'avoir accès au financement nécessaire pour traverser la période actuelle très perturbée.

Ces prêts, pour une grande majorité, appartiennent à un modèle de gestion « Collecte » et satisfont au test des caractéristiques contractuelles. Ils sont donc pour l'essentiel enregistrés au coût amorti.

Au 30 juin 2020, le Crédit Agricole Nord de France a participé à l'émission de ces prêts garantis par l'Etat à hauteur de 441,5 millions d'euros.

Report d'échéance sur concours octroyés aux clients

Le Groupe s'est associé à l'initiative de place des banques françaises, avec la coordination de la Fédération des Banques Françaises (FBF), pour offrir un report des échéances des prêt en cours jusqu'à 6 mois pour la clientèle des Entreprises et des Professionnels, sans coûts additionnels.

La mise en œuvre d'un tel report des échéances sans pénalité ni frais additionnels et avec maintien du taux contractuel sur une durée maximale de 6 mois implique que seuls les intérêts intercalaires seront perçus après le report sur la durée restante du crédit et hors frais de garantie éventuels de la Banque Publique d'Investissement.

Tel que proposé par le Groupe, le report des échéances implique :

- Soit un allongement de durée du prêt si le client souhaite conserver ses échéances initiales de prêt ;
- Soit une augmentation de ses échéances après la pause si le client souhaite garder sa durée initiale.

Ce report d'échéance ne se traduit pas par des pertes pour la banque mais par un décalage dans le temps des échéances initiales à percevoir et donc de son résultat.

Au 30 juin 2020, le montant des encours clientèles bénéficiant de ce report d'échéance s'élève à 920,96 millions d'euros au niveau du Crédit Agricole Nord de France.

Impacts de ces mesures sur le risque de crédit

Conformément à la communication de l'IASB du 27 mars 2020 relative à la comptabilisation des pertes de crédit attendues en application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers dans les circonstances exceptionnelles actuelles, il a été rappelé l'importance de l'exercice du jugement dans l'application des principes d'IFRS 9 du risque de crédit et le classement des instruments financiers qui en résulte.

Ce report d'échéance n'a pas systématiquement comme conséquence une remise en cause de la situation financière des clients : il n'y a pas automatiquement d'augmentation du risque de contrepartie. Les modifications du contrat ne peuvent généralement pas être considérées comme des évolutions liées à des cas de restructurations pour difficultés financières.

Ce report n'a donc pour conséquence ni le basculement mécanique de l'encours dont la dépréciation est fondée sur les pertes attendues de crédits sur 12 mois (Bucket 1) vers une comptabilisation de la dépréciation des pertes attendues à maturité (Bucket 2), ni le passage automatique des encours vers la catégorie douteux (Bucket 3).

De même, le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de crise sanitaire liée au Covid-19, le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Compte tenu des annonces récentes (notamment de la BCE) et de la conviction du Groupe que les mesures mises en œuvre pour accompagner les clients affectés par cette crise (PGE, pauses, fonds d'aide...) vont permettre une reprise rapide de l'économie, de nouvelles pondérations ont été affectées aux scénarios de reprise : le scénario en V ayant été privilégié.

Ainsi, le Crédit Agricole Nord de France a enregistré une hausse nette du forward looking central de 14,3 millions d'euros (dont 13,8 millions en lien direct avec la crise sanitaire) et des compléments de dépréciation des filières à risque pour 19,5 millions d'euros via le forward looking local, intégrant une nouvelle « filière Covid 19 » pour 2,2 millions d'euros.

➤ **FCT Crédit Agricole Habitat 2020**

Au 30/06/2020, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2020) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales, le 12 mars 2020. Cette transaction est un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au FCT Crédit Agricole Habitat 2020 pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédit (43%), fonds d'investissement (32%), banques centrales (25%)).

Dans le cadre de cette titrisation, le Crédit Agricole Nord de France a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 71,59 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2020. Il a souscrit pour 9,7 millions d'euros de titres subordonnés.

➤ **Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Crédit Agricole S.A. a démantelé le 2 mars 2020, 35% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

Pour le Crédit Agricole Nord de France, cette opération s'est traduite par une baisse des engagements donnés de 123,09 millions d'euros et une baisse du dépôt de garantie apporté à Crédit Agricole S.A de 41,67 millions d'euros.

➤ **Dividendes SAS Rue La Boétie**

Pour se conformer à la recommandation de la Banque Centrale Européenne en date du 27 mars, Crédit agricole SA a décidé, lors de son assemblée générale du 13 mai 2020, la mise en réserve de l'intégralité du résultat de l'exercice 2019.

Suite à cette décision, la SAS Rue La Boétie, qui verse habituellement au cours du deuxième trimestre aux Caisses régionales un acompte sur dividende à partir du dividende payé par Crédit agricole SA, n'a pas procédé à ce versement. Il en résulte un impact significatif sur le PNB semestriel de la Caisse par rapport à celui de l'année précédente. Pour information, cet acompte s'élevait en 2019 à 44,58 millions d'euros.

3. Risque de crédit

3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

(Cf. chapitre "Facteurs de risque – Risques de crédit")

Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2019	302 205	-97					302 205	-97	302 108
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre									
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2									
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1									
Transferts vers Bucket 3 (1)									
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1									
Total après transferts	302 205	-97					302 205	-97	302 108
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	-1 654	-106					-1 654	-106	
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ... (2)	1 411						1 411		
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-3 065						-3 065		
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-106						-106	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres									
Total	300 551	-203					300 551	-203	300 348
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	394						394		
Au 30 juin 2020	300 945	-203					300 945	-203	300 742
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2019	122 097		5		56	-56	122 158	-56	122 102
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre									
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2									
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1									
Transferts vers Bucket 3 (1)									
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1									
Total après transferts	122 097		5		56	-56	122 158	-56	122 102
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes									
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)									
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...									
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période									
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres									
Total	122 097		5		56	-56	122 158	-56	122 102
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-25 568		-3				-25 571		
Au 30 juin 2020	96 529		2		56	-56	96 587	-56	96 531
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2019	23 031 930	-25 052	1 263 535	-76 339	433 339	-266 223	24 728 804	-367 614	24 361 190
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-62 350	-4 951	26 399	13 269	35 951	-9 383		-1 065	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-516 472	2 007	516 472	-10 532				-8 525	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	479 416	-6 999	-479 416	22 300				15 301	
Transferts vers Bucket 3 (1)	-30 157	55	-22 369	2 263	52 526	-16 231		-13 913	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	4 863	-14	11 712	-762	-16 575	6 848		6 072	
Total après transferts	22 969 580	-30 003	1 289 934	-63 070	469 290	-275 606	24 728 804	-368 679	24 360 125
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	781 870	-9 855	10 699	-32 370	-51 208	13 524	741 361	-28 701	
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ... (2) (4)	2 992 057	-8 070	155 421	-15 523			3 147 478	-23 593	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-2 210 064	3 224	-144 574	6 990	-44 208	19 574	-2 398 846	29 788	
Passages à perte					-7 000	5 790	-7 000	5 790	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-123		-148	35		214	-271	249	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-5 009		-23 872		-13 784		-42 665	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres						1 730		1 730	
Total	23 751 450	-39 858	1 300 633	-95 440	418 082	-262 082	25 470 165	-397 380	25 072 785
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	17 729		-1 261		15 656		32 124		
Au 30 juin 2020 (5)	23 769 179	-39 858	1 299 372	-95 440	433 738	-262 082	25 502 289	-397 380	25 104 909
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

(4) Au 30 juin 2020, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée au Covid-19, le Crédit Agricole Nord de France a accordé à la clientèle des prêts garantis par l'Etat (PGE) pour 441 502 milliers d'euros.

(5) Au 30 juin 2020, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée au Covid-19, le Crédit Agricole Nord de France a accordé des reports d'échéances sur l'encours de crédit à la clientèle pour 117 157 milliers d'euros

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Au 31 décembre 2019	476 346	-245					476 346	-245
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre								
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2								
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1								
Transferts vers Bucket 3 (1)								
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1								
Total après transferts	476 346	-245					476 346	-245
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	-4 425	-225					-4 425	-225
Réévaluation de juste valeur sur la période	-97						-97	
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ... (2)	81 877	-1					81 877	-1
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-86 205						-86 205	
Passages à perte								
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières								
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-224						-224
Changements dans le modèle / méthodologie								
Variations de périmètre								
Autres								
Total	471 921	-470					471 921	-470
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)								
Au 30 juin 2020	471 921	-470					471 921	-470
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution								

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

La valeur comptable de l'actif au Bilan est définie comme étant la juste valeur.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur les établissements de crédit

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Au 31 décembre 2019								
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre								
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2								
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1								
Transferts vers Bucket 3 (1)								
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1								
Total après transferts								
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes								
Réévaluation de juste valeur sur la période								
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)								
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...								
Passages à perte								
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières								
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période								
Changements dans le modèle / méthodologie								
Variations de périmètre								
Autres								
Total								
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)								
Au 30 juin 2020								
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution								

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

La valeur comptable de l'actif au Bilan est définie comme étant la juste valeur.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Au 31 décembre 2019								
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre								
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2								
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1								
Transferts vers Bucket 3 (1)								
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1								
Total après transferts								
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes								
Réévaluation de juste valeur sur la période								
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)								
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...								
Passages à perte								
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières								
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période								
Changements dans le modèle / méthodologie								
Variations de périmètre								
Autres								
Total								
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)								
Au 30 juin 2020								
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution								

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

La valeur comptable de l'actif au Bilan est définie comme étant la juste valeur.

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2019	2 078 487	-2 286	49 139	-4 867	19 590	-4 762	2 147 216	-11 915	2 135 301
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	-11 984	-123	11 984	444				321	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-20 073	47	20 073	-178				-131	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	8 089	-170	-8 089	622				452	
Transferts vers Bucket 3 (1)									
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1									
Total après transferts	2 066 503	-2 409	61 123	-4 423	19 590	-4 762	2 147 216	-11 594	2 135 622
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	384 040	-3 247	-10 707	1 358	-7 294	1 799	366 039	-90	
Nouveaux engagements donnés (2)	1 177 568	-3 828	26 560	-2 367			1 204 128	-6 195	
Extinction des engagements	-788 820	1 489	-36 967	4 156	-7 929	1 800	-833 716	7 445	
Passages à perte					-1		-1		
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-908		-431		-1		-1 340	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres	-4 708		-300		636		-4 372		
Au 30 juin 2020	2 450 543	-5 656	50 416	-3 065	12 296	-2 963	2 513 255	-11 684	2 501 571

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Au 31 décembre 2019	995 642	-632	59 150	-3 670	6 630	-3 305	1 061 422	-7 607	1 053 815
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	-60 317		60 317	-23				-23	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-61 077	19	61 077	-70				-51	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	760	-19	-760	47				28	
Transferts vers Bucket 3 (1)									
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1									
Total après transferts	935 325	-632	119 467	-3 693	6 630	-3 305	1 061 422	-7 630	1 053 792
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	-14 149	-904	-21 383	1 722	-1 543	-1 548	-37 075	-730	
Nouveaux engagements donnés (2)	41 909	-254	8 371	-204			50 280	-458	
Extinction des engagements	-45 308	69	-29 734	817	-2 778	369	-77 820	1 255	
Passages à perte									
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-719		1 109		-1 917		-1 527	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres	-10 750		-20		1 235		-9 535		
Au 30 juin 2020	921 176	-1 536	98 084	-1 971	5 087	-4 853	1 024 347	-8 360	1 015 987

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

3.2 Concentrations du risque de crédit

Concentrations du risque de crédit par agent économique

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option par agent économique

	30/06/2020			31/12/2019		
	Valeur comptable	Montant des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit		Valeur comptable	Montant des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit	
		Sur la période	En cumulé		Sur la période	En cumulé
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Administration générale						
Banques centrales						
Etablissements de crédit						
Grandes entreprises	29 498			30 223		
Clientèle de détail						
Total Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	29 498			30 223		
		Montant des variations de juste valeur			Montant des variations de juste valeur	
		Sur la période	En cumulé		Sur la période	En cumulé
Dérivés de crédit et assimilés limitant l'exposition au risque						

Actifs financiers au coût amorti par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 30 juin 2020				Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Administration générale	2 019 876	1 476		2 021 352	1 981 681	1 504		1 983 185
Banques centrales								
Etablissements de crédit	131 767	2	56	131 825	122 097	5	56	122 158
Grandes entreprises	4 066 082	380 825	127 688	4 574 595	3 956 280	309 970	125 209	4 391 459
Clientèle de détail	17 948 928	917 071	306 050	19 172 049	17 396 174	952 061	308 130	18 656 365
Dépréciations	-40 061	-95 440	-262 138	-397 639	-25 149	-76 339	-266 279	-367 767
Total	24 126 592	1 203 934	171 656	25 502 182	23 431 083	1 187 201	167 116	24 785 400

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par agent économique

	Au 30 juin 2020				Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Administration générale	129 111			129 111	301 113			301 113
Banques centrales								
Etablissements de crédit	329 423			329 423	79			79
Grandes entreprises	13 387			13 387	175 154			175 154
Clientèle de détail								
Total	471 921			471 921	476 346			476 346

Pour rappel, les dépréciations au titre du risque de crédit sur actifs à la juste valeur par capitaux propres recyclables n'impactent pas la valeur comptable de l'actif au Bilan. En effet, elles sont comptabilisées dans le résultat de la période en contrepartie des capitaux propres.

Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019
Administration générale	76 044	3 849
Grandes entreprises	4 168 411	3 651 706
Clientèle de détail	4 794 055	4 358 363
Total Dettes envers la clientèle	9 038 510	8 013 918

Engagements de financement par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 30 juin 2020				Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
Administration générale	221 104			221 104	197 767			197 767
Banques centrales								
Etablissements de crédit								
Grandes entreprises	1 262 196	31 763	10 777	1 304 736	913 731	19 358	18 088	951 177
Clientèle de détail	967 243	18 653	1 519	987 415	966 989	29 781	1 502	998 272
Provisions (1)	-5 656	-3 065	-2 963	-11 684	-2 286	-4 867	-4 762	-11 915
Total	2 444 887	47 351	9 333	2 501 571	2 076 201	44 272	14 828	2 135 301

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 30 juin 2020				Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Administration générale	11 887			11 887	11 003			11 003
Banques centrales								
Etablissements de crédit	840			840	841			841
Grandes entreprises	892 282	97 070	3 990	993 342	966 364	57 973	5 506	1 029 843
Clientèle de détail	16 167	1 014	1 097	18 278	17 434	1 177	1 124	19 735
Provisions (1)	-1 536	-1 971	-4 853	-8 360	-632	-3 670	-3 305	-7 607
Total	919 640	96 113	234	1 015 987	995 010	55 480	3 325	1 053 815

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Concentrations du risque de crédit par zone géographique

Actifs financiers au coût amorti par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 30 juin 2020				Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
France (y compris DOM-TOM)	23 916 364	1 287 748	429 365	25 633 477	23 016 460	1 249 642	429 381	24 695 483
Autres pays de l'Union européenne	195 563	11 035	4 421	211 019	196 525	11 562	4 001	212 088
Autres pays d'Europe	38 059			38 059	225 386	2 003		227 389
Amérique du Nord	2 676		3	2 679	2 551	1	8	2 560
Amériques centrale et du Sud	461		1	462	475		1	476
Afrique et Moyen-Orient	7 334	140	3	7 477	8 220	292	2	8 514
Asie et Océanie (hors Japon)	6 196	451	1	6 648	6 615	40	2	6 657
Japon								
Organismes supra-nationaux								
Dépréciations	-40 061	-95 440	-262 138	-397 639	-25 149	-76 339	-266 279	-367 767
Total	24 126 592	1 203 934	171 656	25 502 182	23 431 083	1 187 201	167 116	24 785 400

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par zone géographique

	Au 30 juin 2020				Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	256 777			256 777	260 168			260 168
Autres pays de l'Union européenne	215 144			215 144	216 178			216 178
Autres pays d'Europe								
Amérique du Nord								
Amériques centrale et du Sud								
Afrique et Moyen-Orient								
Asie et Océanie (hors Japon)								
Japon								
Organismes supra-nationaux								
Total	471 921			471 921	476 346			476 346

Pour rappel, les dépréciations au titre du risque de crédit sur actifs à la juste valeur par capitaux propres recyclables n'impactent pas la valeur comptable de l'actif au Bilan. En effet, elles sont comptabilisées dans le résultat de la période en contrepartie des capitaux propres.

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019
France (y compris DOM-TOM)	8 895 081	7 870 092
Autres pays de l'Union européenne	116 457	112 768
Autres pays d'Europe	16 864	21 090
Amérique du Nord	3 684	4 197
Amériques centrale et du Sud	527	575
Afrique et Moyen-Orient	3 473	2 845
Asie et Océanie (hors Japon)	1 933	1 865
Japon	491	486
Organismes supra-nationaux		
Total Dettes envers la clientèle	9 038 510	8 013 918

Engagements de financement par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 30 juin 2020				Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	2 444 274	50 321	12 296	2 506 891	2 068 145	49 073	19 589	2 136 807
Autres pays de l'Union européenne	3 927	95		4 022	3 394	63	1	3 458
Autres pays d'Europe	1 712			1 712	6 733			6 733
Amérique du Nord	125			125	30			30
Amériques centrale et du Sud	7			7	9			9
Afrique et Moyen-Orient	273			273	152	1		153
Asie et Océanie (hors Japon)	223			223	22	2		24
Japon	2			2	2			2
Organismes supra-nationaux								
Provisions (1)	-5 656	-3 065	-2 963	-11 684	-2 286	-4 867	-4 762	-11 915
Total	2 444 887	47 351	9 333	2 501 571	2 076 201	44 272	14 828	2 135 301

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 30 juin 2020				Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	917 987	98 084	5 087	1 021 158	992 107	59 150	6 630	1 057 887
Autres pays de l'Union européenne	2 850			2 850	2 811			2 811
Autres pays d'Europe					385			385
Amérique du Nord	339			339	339			339
Amériques centrale et du Sud								
Afrique et Moyen-Orient								
Asie et Océanie (hors Japon)								
Japon								
Organismes supra-nationaux								
Provisions (1)	-1 536	-1 971	-4 853	-8 360	-632	-3 670	-3 305	-7 607
Total	919 640	96 113	234	1 015 987	995 010	55 480	3 325	1 053 815

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Sur les actifs financiers au coût amorti	262 858	554 268	277 110
Opérations avec les établissements de crédit	2 632	3 977	1 713
Opérations internes au Crédit Agricole	23 052	49 079	23 896
Opérations avec la clientèle	235 758	498 061	249 875
Opérations de location-financement			
Titres de dettes	1 416	3 151	1 626
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	424	984	490
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle			
Titres de dettes	424	984	490
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	1 725	4 482	2 387
Autres intérêts et produits assimilés	10	2	
Produits d'intérêts (1) (2)	265 017	559 736	279 987
Sur les passifs financiers au coût amorti	-108 600	-275 355	-132 750
Opérations avec les établissements de crédit	-2 385	-5 103	-2 453
Opérations internes au Crédit Agricole	-77 594	-169 156	-85 768
Opérations avec la clientèle	-21 039	-55 335	-27 212
Opérations de location-financement			
Dettes représentées par un titre	-5 241	-33 746	-9 477
Dettes subordonnées	-2 341	-12 015	-7 840
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-17 602	-48 185	-22 681
Autres intérêts et charges assimilées	-53	-748	-47
Charges d'intérêts	-126 255	-324 288	-155 478

(1) dont 1 507 milliers d'euros sur créances dépréciées (Bucket 3) au 30 juin 2020 contre 6 814 milliers d'euros au 31 décembre 2019 et 3 371 milliers d'euros au 30 juin 2019

(2) dont 5 166 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2020 contre 10 047 milliers d'euros au 31 décembre 2019 et 4 934 milliers d'euros au 30 juin 2019

4.2 Produits et charges de commissions

(en milliers d'euros)	30/06/2020			31/12/2019			30/06/2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	240	-207	33	327	-444	-117	214	-223	-9
Sur opérations internes au Crédit Agricole	12 489	-17 476	-4 987	27 622	-31 932	-4 310	14 936	-15 022	-86
Sur opérations avec la clientèle	6 379	-804	5 575	82 074	-1 952	80 122	41 208	-953	40 255
Sur opérations sur titres		-2	-2		-164	-164		-163	-163
Sur opérations de change	101	-1	100	313	-4	309	155	-2	153
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	292		292	1 569		1 569	397		397
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	122 734	-9 151	113 583	168 885	-20 242	148 643	88 201	-9 594	78 607
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	3 499		3 499	8 469		8 469	4 509		4 509
Total Produits et charges de commissions	145 734	-27 641	118 093	289 259	-54 738	234 521	149 620	-25 957	123 663

Les produits de commissions des opérations sont portés majoritairement par les activités de banque de proximité.

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Dividendes reçus	1 412	995	939
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	-3 512	-4 262	-2 886
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	-4 073	4 848	486
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	-2 847	718	4 267
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	1 428	3 055	-386
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	792	2 018	1 165
Résultat de la comptabilité de couverture	1 344		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-5 456	7 372	3 585

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2020			31/12/2019			30/06/2019		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	197 333	-196 771	562	158 999	-158 999		163 995	-163 995	
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	106 640	-90 131	16 509	90 451	-68 548	21 903	95 537	-68 458	27 079
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	90 693	-106 640	-15 947	68 548	-90 451	-21 903	68 458	-95 537	-27 079
Couverture de flux de trésorerie									
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace									
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger									
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace									
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	357 725	-356 943	782	181 117	-181 117		196 894	-196 894	
Variations de juste valeur des éléments couverts	218 525	-138 415	80 110	138 772	-42 345	96 427	154 549	-42 345	112 204
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	139 200	-218 528	-79 328	42 345	-138 772	-96 427	42 345	-154 549	-112 204
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt									
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace									
Total Résultat de la comptabilité de couverture	555 058	-553 714	1 344	340 116	-340 116		360 889	-360 889	

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables			
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	2 781	60 672	48 016
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 781	60 672	48 016

4.5 Produits (charges) nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation			
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance			
Autres produits nets de l'activité d'assurance			
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance			
Produits nets des immeubles de placement	4 751	-409	-2 854
Autres produits (charges) nets	17 761	43 645	22 503
Produits (charges) des autres activités	22 512	43 236	19 649

4.6 Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Charges de personnel	-106 645	-220 489	-113 512
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	-15 852	-16 385	-13 058
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-59 582	-130 252	-63 007
Charges générales d'exploitation	-182 079	-367 126	-189 577

(1) Dont 6 097 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution au 30 juin 2020 contre 4 309 milliers d'euros au 31 décembre 2019 et 5 387 milliers d'euros au 30 juin 2019

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Dotations aux amortissements	-10 461	-21 666	-9 717
Immobilisations corporelles (1)	-10 381	-21 511	-9 644
Immobilisations incorporelles	-80	-155	-73
Dotations (reprises) aux dépréciations			
Immobilisations corporelles			
Immobilisations incorporelles			
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-10 461	-21 666	-9 717

(1) Dont 3 210 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2020 contre 6 561 milliers d'euros au 31 décembre 2019 et 3 007 milliers d'euros au 30 juin 2019

4.8 Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Bucket 1 et Bucket 2)	-35 010	2 471	-4 954
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	-19 411	833	2 257
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-225	36	73
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-14 913	550	1 558
Engagements par signature	-4 273	247	626
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	-15 599	1 638	-7 211
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-19 101	-971	-7 242
Engagements par signature	3 502	2 609	31
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Bucket 3)	-3 169	-12 392	-11 569
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-3 420	-12 925	-10 139
Engagements par signature	251	533	-1 430
Autres actifs	-60	-3 993	3
Risques et charges	286	-1 198	-1 247
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-37 953	-15 112	-17 767
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés			
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés			
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-1 207	-2 785	-1 358
Récupérations sur prêts et créances	898	1 794	1 184
comptabilisés au coût amorti	898	1 794	1 184
comptabilisés en capitaux propres recyclables			
Décotes sur crédits restructurés	-271	-841	-365
Pertes sur engagements par signature			
Autres pertes (1)	-2 510		
Autres produits			
Coût du risque	-41 043	-16 944	-18 306

(1) Dont 2 510 milliers d'euros relatifs à l'appel de la garantie Switch Assurance à payer à Crédit Agricole S.A. pour combler la baisse de la valeur de mise en équivalence des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

Le Crédit Agricole Nord de France a enregistré une hausse nette du forward looking central de 14,3 millions d'euros (dont 13,8 millions en lien direct avec la crise sanitaire) et des compléments de dépréciation des filières à risque pour 19,5 millions d'euros via le forward looking local, intégrant une nouvelle « filière Covid 19 » pour 2,2 millions d'euros.

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-385	-1 361	-578
Plus-values de cession	24		
Moins-values de cession	-409	-1 361	-578
Titres de capitaux propres consolidés			
Plus-values de cession			
Moins-values de cession			
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-385	-1 361	-578

4.10 Impôts

Charge d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Charge d'impôt courant	-34 264	-44 907	-26 332
Charge d'impôt différé	17 365	8 971	5 895
Total Charge d'impôt	-16 899	-35 936	-20 437

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 30 juin 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	42 724	32,02%	-13 680
Effet des différences permanentes			-3 039
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-1 084
Effet de l'imposition à taux réduit			1 779
Changement de taux			
Effet des autres éléments			-875
Taux et charge effectifs d'impôt		39,55%	-16 899

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéficiaires taxables en France au 30 juin 2020.

Au 31 décembre 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	174 152	34,43%	-59 961
Effet des différences permanentes			11 586
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-2 576
Effet de l'imposition à taux réduit			7 325
Changement de taux			
Effet des autres éléments			7 690
Taux et charge effectifs d'impôt		20,63%	-35 936

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2019.

Au 30 juin 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	101 244	34,43%	-34 858
Effet des différences permanentes			11 933
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-1 359
Effet de l'imposition à taux réduit			2 476
Changement de taux			
Effet des autres éléments			1 371
Taux et charge effectifs d'impôt		20,19%	-20 437

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2019.

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres variations			
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	128	2 295	5 219
Ecart de réévaluation de la période	-96	2 331	5 291
Transferts en résultat			
Autres variations	224	-36	-72
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres variations			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	-34	-592	-1 347
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	94	1 703	3 872
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		-2 210	-2 177
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-94	-200	-65
Ecart de réévaluation de la période	-94	-200	-65
Transferts en réserves			
Autres variations			
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	-158 697	115 800	11 037
Ecart de réévaluation de la période	-158 697	113 029	11 037
Transferts en réserves		2 705	
Autres variations		66	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4 861	-3 749	-41
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-153 930	109 641	8 754
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	-153 836	111 344	12 626
Dont part du Groupe	-153 836	111 344	12 626
Dont participations ne donnant pas le contrôle			

Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

	31/12/2019				Variations				30/06/2020			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion												
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	6 277	-1 621	4 656	4 656	128	-34	94	94	6 405	-1 655	4 750	4 750
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	6 277	-1 621	4 656	4 656	128	-34	94	94	6 405	-1 655	4 750	4 750
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	6 277	-1 621	4 656	4 656	128	-34	94	94	6 405	-1 655	4 750	4 750
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-13 219	3 415	-9 804	-9 804					-13 219	3 415	-9 804	-9 804
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	289	-75	214	214	-94	25	-69	-69	195	-50	145	145
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	425 503	-14 235	411 268	411 268	-158 697	4 836	-153 861	-153 861	266 806	-9 399	257 407	257 407
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	412 573	-10 895	401 678	401 678	-158 791	4 861	-153 930	-153 930	253 782	-6 034	247 748	247 748
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	412 573	-10 895	401 678	401 678	-158 791	4 861	-153 930	-153 930	253 782	-6 034	247 748	247 748
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	418 850	-12 516	406 334	406 334	-158 663	4 827	-153 836	-153 836	260 187	-7 689	252 498	252 498

	31/12/2018				Variations				31/12/2019			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion												
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	3 982	-1 029	2 953	2 953	2 295	-592	1 703	1 703	6 277	-1 621	4 656	4 656
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	3 982	-1 029	2 953	2 953	2 295	-592	1 703	1 703	6 277	-1 621	4 656	4 656
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	3 982	-1 029	2 953	2 953	2 295	-592	1 703	1 703	6 277	-1 621	4 656	4 656
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-11 009	3 269	-7 740	-7 740	-2 210	146	-2 064	-2 064	-13 219	3 415	-9 804	-9 804
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	489	-126	363	363	-200	51	-149	-149	289	-75	214	214
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	309 703	-10 289	299 414	299 414	115 800	-3 946	111 854	111 854	425 503	-14 235	411 268	411 268
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	299 183	-7 146	292 037	292 037	113 390	-3 749	109 641	109 641	412 573	-10 895	401 678	401 678
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	299 183	-7 146	292 037	292 037	113 390	-3 749	109 641	109 641	412 573	-10 895	401 678	401 678
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	303 165	-8 175	294 990	294 990	115 685	-4 341	111 344	111 344	418 850	-12 516	406 334	406 334

5. Informations sectorielles

Définition des secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction générale pour le pilotage du groupe Crédit Agricole Nord de France, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondant aux métiers du groupe Crédit Agricole Nord de France et conformes à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A., sont les suivants :

- le groupe Crédit Agricole Nord de France relève du secteur « banque de proximité »

Ce secteur représente la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Le groupe Crédit Agricole Nord de France commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements.

Le groupe Crédit Agricole Nord de France distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.

5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

(en milliers d'euros)	30.06.2020	31.12.2019	30.06.2019
	Banque de proximité	Banque de proximité	Banque de proximité
Produit net bancaire total	276 692	581 249	319 422
Charges d'exploitation	-192 540	-388 792	-199 294
Résultat brut d'exploitation	84 152	192 457	120 128
Coût du risque	-41 043	-16 944	-18 306
Résultat d'exploitation	43 109	175 513	101 822
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	832	3 647	2 050
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-385	-1 361	-578
Variation de valeur des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôt	43 556	177 799	103 294
Impôts sur les bénéfices	-16 899	-35 936	-20 437
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			
Résultat net de l'exercice	26 657	141 863	82 857
Intérêts minoritaires	-123	231	71
Résultat Net part du groupe	26 780	141 632	82 786
Actifs sectoriels	34 726 084	31 138 281	30 372 961
Passifs sectoriels	30 310 824	26 487 255	25 975 685

6. Notes relatives au bilan

6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	59 853	49 038
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	601 092	656 796
Instruments de capitaux propres	86 815	91 933
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	484 779	534 640
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	29 498	30 223
Valeur au bilan	660 945	705 834
	Dont Titres prêtés	

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019
Instruments de capitaux propres		
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes		
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
OPCVM		
Prêts et créances		
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs reçues en pension		
Instruments dérivés	59 853	49 038
Valeur au bilan	59 853	49 038

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019
Actions et autres titres à revenu variable	85 434	90 814
Titres de participation non consolidés	1 381	1 119
Total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	86 815	91 933

Instrument de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019
Titres de dettes	484 489	534 350
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 621	4 585
OPCVM	479 868	529 765
Prêts et créances	290	290
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle	290	290
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs reçues en pension		
Total Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat	484 779	534 640

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019
Prêts et créances		
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres de dettes	29 498	30 223
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	29 498	30 223
Total Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	29 498	30 223

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	71 184	58 010
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	49 945	84 436
Valeur au bilan	121 129	142 446

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instrument dérivés	71 184	58 010
Valeur au bilan	71 184	58 010

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Passifs financiers dont les variations du spread émetteur sont comptabilisées par capitaux propres non recyclables

	30/06/2020				
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation (1)
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Dépôts et passifs subordonnés					
Dépôts					
Passifs subordonnés					
Titres de dettes	49 945	-55	-195	94	
Autres passifs financiers					
Total	49 945	-55	-195	94	

(1) Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

	31/12/2019				
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation (1)
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Dépôts et passifs subordonnés					
Dépôts					
Passifs subordonnés					
Titres de dettes	84 436	-564	-289	200	
Autres passifs financiers					
TOTAL	84 436	-564	-289	200	

(1) Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné

En application de la norme IFRS9, le Crédit Agricole Nord de France calcule les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre en utilisant une méthodologie permettant de les isoler des variations de valeur attribuables à des variations des conditions de marché.

- Base de calcul du risque de crédit propre

La source prise en compte pour le calcul du risque de crédit propre peut varier d'un émetteur à l'autre. Au sein du Crédit Agricole Nord de France, il est matérialisé par la variation de son coût de refinancement sur le marché en fonction du type d'émission.

- Calcul du résultat latent induit par le risque de crédit propre (enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres)

L'approche privilégiée par le Crédit Agricole Nord de France est celle se basant sur la composante liquidité des émissions. En effet, l'ensemble des émissions est répliqué par un ensemble de prêts/emprunts vanille. Les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre de l'ensemble des émissions correspondent donc à celles des prêts-emprunts. Elles sont égales à la variation de juste valeur du portefeuille de prêts/emprunts générée par la variation du coût de refinancement.

- Calcul du résultat réalisé induit par le risque de crédit propre (enregistré en réserves consolidées)

Le choix du Crédit Agricole Nord de France est de transférer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre lors du dénouement en réserves consolidées. Ainsi lorsqu'un remboursement anticipé total ou partiel intervient, un calcul basé sur les sensibilités est effectué. Il consiste à mesurer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre d'une émission donnée comme étant la somme des sensibilités au spread de crédit multipliée par la variation de ce spread entre la date d'émission et celle du remboursement.

6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2020			31/12/2019		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	471 921	6 405		476 346	6 277	
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 039 682	287 610	-20 804	2 196 428	444 067	-18 564
Total	2 511 603	294 015	-20 804	2 672 774	450 344	-18 564

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	30/06/2020			31/12/2019		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	77 010	1 405		77 093	1 524	
Obligations et autres titres à revenu fixe	394 911	5 000		399 253	4 753	
Total des titres de dettes	471 921	6 405		476 346	6 277	
Prêts et créances sur les établissements de crédit						
Prêts et créances sur la clientèle						
Total des prêts et créances						
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	471 921	6 405		476 346	6 277	
Impôts		-1 655			-1 621	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)		4 750			4 656	

Instrument de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

	30/06/2020			31/12/2019		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	15 726	863	-23	15 803	943	-26
Titres de participation non consolidés	2 023 956	286 747	-20 781	2 180 625	443 124	-18 538
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 039 682	287 610	-20 804	2 196 428	444 067	-18 564
Impôts		-9 405	6		-14 242	7
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		278 205	-20 798		429 825	-18 557

Instrument de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020			31/12/2019		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)
Actions et autres titres à revenu variable						
Titres de participation non consolidés	6			9 298		-640
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	6			9 298		-640
Impôts						220
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)						-420

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

6.3 Actifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 779 504	1 821 479
Prêts et créances sur la clientèle (1)	25 104 909	24 361 190
Titres de dettes	300 742	302 108
Valeur au bilan	30 185 155	26 484 777

(1) Au 30 juin 2020, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée au Covid-19, le Crédit Agricole Nord de France a accordé des prêts garantis par l'Etat (PGE) pour 441 502 milliers d'euros et des reports d'échéances sur l'encours de crédit à la clientèle pour 117 157 milliers d'euros.

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	93 605	28 249
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)</i>	19 310	27 909
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)</i>		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		90 940
Prêts subordonnés	2 982	2 969
Autres prêts et créances		
Valeur brute	96 587	122 158
Dépréciations	-56	-56
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	96 531	122 102
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	3 373 682	822 949
Titres reçus en pension livrée	638	
Comptes et avances à terme	1 308 653	876 428
Prêts subordonnés		
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	4 682 973	1 699 377
Valeur au bilan	4 779 504	1 821 479

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	4 800	5 634
Autres concours à la clientèle	25 300 681	24 490 068
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés		
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	83 412	85 626
Comptes ordinaires débiteurs	113 396	147 476
Valeur brute	25 502 289	24 728 804
Dépréciations	-397 380	-367 614
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	25 104 909	24 361 190
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Valeur brute		
Dépréciations		
Valeur nette des opérations de location-financement		
Valeur au bilan	25 104 909	24 361 190

Titres de dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019
Effets publics et valeurs assimilées	244 355	245 687
Obligations et autres titres à revenu fixe	56 590	56 518
Total	300 945	302 205
Dépréciations	-203	-97
Valeur au bilan	300 742	302 108

6.4 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions du Crédit Agricole Nord de France au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

30/06/2020 <i>(en milliers d'euros)</i>	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Arabie Saoudite							
Argentine							
Autriche							
Belgique			44 542	50 541	95 083		95 083
Brésil							
Chine							
Egypte							
Espagne							
Etats-Unis							
France			32 468	193 651	226 119		226 119
Grèce							
Hong Kong							
Iran							
Irlande							
Italie							
Japon							
Lituanie							
Maroc							
Pologne							
Royaume-Uni							
Russie							
Syrie							
Turquie							
Ukraine							
Venezuela							
Yémen							
Autres pays souverains							
Total			77 010	244 192	321 202		321 202

31/12/2019 <i>(en milliers d'euros)</i>	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Arabie Saoudite							
Argentine							
Autriche							
Belgique			44 589	50 487	95 076		95 076
Brésil							
Chine							
Egypte							
Espagne							
Etats-Unis							
France			32 504	195 122	227 626		227 626
Grèce							
Hong Kong							
Iran							
Irlande							
Italie							
Japon							
Lituanie							
Maroc							
Pologne							
Royaume-Uni							
Russie							
Syrie							
Turquie							
Ukraine							
Venezuela							
Yémen							
Autres pays souverains							
Total			77 093	245 609	322 702		322 702

6.5 Passifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019
Dettes envers les établissements de crédit	19 407 190	16 971 784
Dettes envers la clientèle	9 038 510	8 013 918
Dettes représentées par un titre	674 680	629 063
Valeur au bilan	29 120 380	25 614 765

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	14 945	11 027
<i>dont comptes ordinaires créditeurs (1)</i>	5 894	2 579
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour (1)</i>		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		91 061
Total	14 945	102 088
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	1 519	1 031
Titres donnés en pension livrée	880 127	
Comptes et avances à terme	18 510 599	16 868 665
Total	19 392 245	16 869 696
Valeur au bilan	19 407 190	16 971 784

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires créditeurs	7 524 915	6 362 193
Comptes d'épargne à régime spécial	127 069	135 828
Autres dettes envers la clientèle	1 386 526	1 515 897
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	9 038 510	8 013 918

Dettes représentées par un titre

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	514 697	528 594
Emprunts obligataires	159 983	100 469
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	674 680	629 063

6.6 Immeubles de placement

	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2020
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	181 115		4 462	-5 586			179 991
Amortissements et dépréciations	-60 072		-2 617	1 608		35	-61 046
Valeur au bilan (1)	121 043		1 845	-3 978		35	118 945

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

	31/12/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	187 093		5 155	-11 133			181 115
Amortissements et dépréciations	-60 337		-5 484	5 749			-60 072
Valeur au bilan (1)	126 756		-329	-5 384			121 043

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

6.7 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2020
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	473 795		13 329	-7 183			479 941
Amortissements et dépréciations	-292 504		-10 380	6 617		-35	-296 302
Valeur au bilan	181 291		2 949	-566		-35	183 639
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	13 443		111				13 554
Amortissements et dépréciations	-5 674		-80				-5 754
Valeur au bilan	7 769		31				7 800

	31/12/2018	01/01/2019 (1)	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	417 599	441 101		52 908	-20 214			473 795
Amortissements et dépréciations	-285 977	-289 341		-21 511	18 348			-292 504
Valeur au bilan	131 622	151 760		31 397	-1 866			181 291
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	16 751	12 874		664	-95			13 443
Amortissements et dépréciations	-8 979	-5 615		-154	95			-5 674
Valeur au bilan	7 772	7 259		510				7 769

(1) Impact de la comptabilisation du droit d'utilisation dans le cadre de la première application de la norme IFRS 16 Contrats de location

6.8 Ecarts d'acquisition

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2020
<u>Valeur brute</u>							
SAS SQUARE HABITAT NDF	8 930						8 930
<u>Cumul des pertes de valeur</u>							
SAS SQUARE HABITAT NDF	- 8 930						- 8 930
Total	0						0

6.9 Provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2020
Risques sur les produits épargne-logement	36 477		6 251					42 728
Risques d'exécution des engagements par signature	19 522		19 901		-19 379			20 044
Risques opérationnels	2 254		300		-27			2 527
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	11 629		51					11 680
Litiges divers	26 326		645	-121	-1 243			25 607
Participations								
Restructurations								
Autres risques	22 300		1 845	-6 857	-1 181			16 107
TOTAL	118 508		28 993	-6 978	-21 830			118 693

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	01/01/2019	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
------------------------------	------------	------------	-------------------------	-----------	--------------------	------------------------	----------------------	-------------------	------------

Risques sur les produits épargne-logement	22 927	22 927	13 582		-33		36 477
Risques d'exécution des engagements par signature	17 189	17 189	31 360		-34 751	5 724	19 522
Risques opérationnels	2 283	2 283	9		-38		2 254
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	10 251	10 251	331	-52	-598	1 697	11 629
Litiges divers	26 137	26 137	2 374	-164	-2 021		26 326
Participations							
Restructurations							
Autres risques	33 122	33 122	10 644	-12 060	-3 682	-5 724	22 300
TOTAL	111 909	111 909	58 300	-12 276	-41 123	1 697	118 508

6.10 Dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019
Dettes subordonnées à durée déterminée	101 988	104 348
Dettes subordonnées à durée indéterminée	808	803
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	102 796	105 151

6.11 Capitaux propres

Composition du capital au 30 juin 2020

Au 30 juin 2020, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Nombre de titres au 30/06/2020	% du capital	% des droits de vote
Répartition du capital de la Caisse Régionale			
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	17 109 818	29,11%	
Dont part du Public	16 174 522	27,52%	
Dont part Sacam Mutualisation	11 287	0,02%	
Dont part autodétenue	924 009	1,57%	
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	14 300 815	24,33%	
Dont part du Public			
Dont part Crédit Agricole S.A.	2 019 390	3,44%	
Dont part Sacam Mutualisation	12 281 425	20,89%	
Parts sociales	27 371 794	46,56%	
Dont 70 Caisses Locales	27 371 505	46,56%	95,68%
Dont 18 administrateurs de la Caisse régionale	279	NS	2,78%
Dont Crédit Agricole S.A.	9	NS	0,77%
Dont Sacam Mutualisation	1	NS	0,77%
Dont Autres			
Total	58 782 427	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 3,05 euros et le montant total du capital est de 179 286 milliers d'euros.

Dividendes

Au titre de l'exercice 2019, l'Assemblée générale du 7 avril 2020 du Crédit Agricole Nord de France a approuvé le versement d'un dividende par part sociale de 0,09 euros. Le versement du dividende interviendra au plus tôt à partir du 1^{er} octobre 2020, sous réserve de l'accord de la BCE.

Dividendes

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2016	1,00	1,00	0.07
2017	1,05	1,05	0,07
2018	1,05	1,05	0,09
2019	1,05	1,05	0,09

Le plafond de rémunération des parts sociales émises par les coopératives correspond à la moyenne du TMO, sur les 3 dernières années civiles précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle, majorée de 200 points de base (loi "Sapin 2" du 9 décembre 2016).

7. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Engagements donnés	3 777 812	3 571 936
Engagements de financement	2 513 255	2 147 216
Engagements en faveur des établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle	2 513 255	2 147 216
Ouverture de crédits confirmés	1 530 006	1 135 301
Ouverture de crédits documentaires	21 735	26 594
Autres ouvertures de crédits confirmés	1 508 271	1 108 707
Autres engagements en faveur de la clientèle	983 249	1 011 915
Engagements de garantie	1 264 557	1 424 720
Engagements d'ordre des établissements de crédit	241 050	364 139
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	840	841
Autres garanties (1)	240 210	363 298
Engagements d'ordre de la clientèle	1 023 507	1 060 581
Cautions immobilières	289 348	341 276
Autres garanties d'ordre de la clientèle	734 159	719 305
Engagements sur titres		
Titres à livrer		
Engagements reçus	8 755 203	7 866 171
Engagements de financement	52 417	63 779
Engagements reçus des établissements de crédit	52 417	63 779
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	8 686 083	7 802 392
Engagements reçus des établissements de crédit	1 563 752	1 523 390
Engagements reçus de la clientèle	7 122 331	6 279 002
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées (2)	643 357	310 525
Autres garanties reçues	6 478 974	5 968 477
Engagements sur titres	16 703	
Titres à recevoir	16 703	

(1) Dont 228 593 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance suite à la résiliation anticipée partielle du 2 mars 2020.

(2) Au 30 juin 2020, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée au Covid-19, le Crédit Agricole Nord de France a accordé des prêts garantis par l'Etat (PGE) pour lesquels elle a reçu des engagements de garantie de l'Etat français pour 392 571 milliers d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	11 797 828	6 656 383
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché		
Autres dépôts de garantie (1)	77 379	119 044
Titres et valeurs donnés en pension	880 127	91 061
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	12 755 334	6 866 488
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie		
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés		
Titres et valeurs reçus en pension	638	90 770
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	638	90 770

(1) Dans le cadre de la garantie Switch Assurance, suite à la résiliation partielle anticipée du 2 mars 2020, a versé un dépôt de 77,38 millions d'euros.

Au 30 juin 2020 le Crédit Agricole Nord de France a utilisé les titres souscrits auprès des "FCT Crédit Agricole Habitat" comme dispositif de refinancement en pension de titres.

Créances apportées en garantie

Au cours du premier semestre 2020, le Crédit Agricole Nord de France a apporté 11 797,82 millions d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 6 656,38 millions d'euros au 31 décembre 2019. Le Crédit Agricole Nord de France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le Crédit Agricole Nord de France a apporté :

- 8 222,52 millions d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque, contre 3 112,90 millions d'euros au 31 décembre 2019;
- 803,01 millions d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 798,73 millions d'euros au 31 décembre 2019;
- 2 772,80 millions d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 2 744,75 millions d'euros au 31 décembre 2019.

8. Reclassements d'instruments financiers

Reclassements effectués par le Crédit Agricole Nord de France

Le Crédit Agricole Nord de France n'a pas opéré en 2020 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

9. Juste valeur des instruments financiers

9.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 30/06/2020	Juste valeur au 30/06/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	29 884 413	30 910 400		4 990 480	25 919 920
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 779 504	4 808 906		4 808 906	
Comptes ordinaires et prêts JJ	3 392 992	3 392 992		3 392 992	
Comptes et prêts à terme	1 382 892	1 412 294		1 412 294	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	638	638		638	
Prêts subordonnés	2 982	2 982		2 982	
Autres prêts et créances					
Prêts et créances sur la clientèle	25 104 909	26 101 494		181 574	25 919 920
Créances commerciales	4 800	4 800		4 800	
Autres concours à la clientèle	24 923 890	25 919 920			25 919 920
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	76 327	76 881		76 881	
Comptes ordinaires débiteurs	99 892	99 893		99 893	
Titres de dettes	300 742	312 614	310 489	2 125	
Effets publics et valeurs assimilées	244 192	255 359	255 359		
Obligations et autres titres à revenu fixe	56 550	57 255	55 130	2 125	
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	30 185 155	31 223 014	310 489	4 992 605	25 919 920

	Valeur au bilan au 31/12/2019	Juste valeur au 31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	26 182 669	28 015 005		2 085 160	25 929 845
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 821 479	1 866 708		1 866 708	
Comptes ordinaires et prêts JJ	850 858	850 858		850 858	
Comptes et prêts à terme	876 712	922 111		922 111	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	90 940	90 770		90 770	
Prêts subordonnés	2 969	2 969		2 969	
Autres prêts et créances					
Prêts et créances sur la clientèle	24 361 190	26 148 297		218 452	25 929 845
Créances commerciales	5 634	5 634		5 634	
Autres concours à la clientèle	24 143 575	25 929 845			25 929 845
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	78 117	78 954		78 954	
Comptes ordinaires débiteurs	133 864	133 864		133 864	
Titres de dettes	302 108	314 656	312 726	1 930	
Effets publics et valeurs assimilées	245 609	257 244	257 244		
Obligations et autres titres à revenu fixe	56 499	57 412	55 482	1 930	
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	26 484 777	28 329 661	312 726	2 087 090	25 929 845

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 30/06/2020	Juste valeur au 30/06/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	19 407 190	20 044 522		20 044 522	
Comptes ordinaires et emprunts JJ	7 413	7 413		7 413	
Comptes et emprunts à terme	18 519 650	19 050 605		19 050 605	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	880 127	986 504		986 504	
Dettes envers la clientèle	9 038 510	9 040 984		9 040 984	
Comptes ordinaires créditeurs	7 524 915	7 524 925		7 524 925	
Comptes d'épargne à régime spécial	127 069	127 069		127 069	
Autres dettes envers la clientèle	1 386 526	1 388 990		1 388 990	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	674 680	675 045	156 548	518 497	
Dettes subordonnées	102 796	102 791		102 791	
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	29 223 176	29 863 342	156 548	29 706 794	

	Valeur au bilan au 31/12/2019	Juste valeur au 31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	16 971 784	17 498 440		17 498 440	
Comptes ordinaires et emprunts JJ	3 610	3 610		3 610	
Comptes et emprunts à terme	16 877 113	17 394 060		17 394 060	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	91 061	100 770		100 770	
Dettes envers la clientèle	8 013 918	8 018 023		8 018 023	
Comptes ordinaires créditeurs	6 362 193	6 362 200		6 362 200	
Comptes d'épargne à régime spécial	135 828	135 828		135 828	
Autres dettes envers la clientèle	1 515 897	1 519 995		1 519 995	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	629 063	634 590	99 978	534 612	
Dettes subordonnées	105 151	105 141		105 141	
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	25 719 916	26 256 194	99 978	26 156 216	

9.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	59 853		59 853	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
OPCVM				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	59 853		59 853	
Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	601 092	2 194	594 277	4 621
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	86 815	2 194	84 621	
Actions et autres titres à revenu variable	85 434	2 194	83 240	
Titres de participation non consolidés	1 381		1 381	
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	484 779		480 158	4 621
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle	290		290	
Titres de dettes	484 489		479 868	4 621
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 621			4 621
OPCVM	479 868		479 868	
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
OPCVM				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	29 498		29 498	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	29 498		29 498	
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	29 498		29 498	
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	2 511 603	472 280	2 039 323	
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 039 682	359	2 039 323	
Actions et autres titres à revenu variable	15 726		15 726	
Titres de participation non consolidés	2 023 956	359	2 023 597	
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	471 921	471 921		
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres de dettes	471 921	471 921		
Effets publics et valeurs assimilées	77 010	77 010		
Obligations et autres titres à revenu fixe	394 911	394 911		
Instruments dérivés de couverture	104		104	
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	3 172 652	474 474	2 693 557	4 621
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX				

	31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	49 038		49 038	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
OPCVM				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	49 038		49 038	
Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	656 796	2 827	649 384	4 585
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	91 933	2 827	89 106	
Actions et autres titres à revenu variable	90 814	2 827	87 987	
Titres de participation non consolidés	1 119		1 119	
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	534 640		530 055	4 585
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle	290		290	
Titres de dettes	534 350		529 765	4 585
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 585			4 585
OPCVM	529 765		529 765	
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
OPCVM				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	30 223		30 223	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	30 223		30 223	
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	30 223		30 223	
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	2 672 774	476 734	2 196 040	
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 196 428	388	2 196 040	
Actions et autres titres à revenu variable	15 803		15 803	
Titres de participation non consolidés	2 180 625	388	2 180 237	
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	476 346	476 346		
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres de dettes	476 346	476 346		
Effets publics et valeurs assimilées	77 093	77 093		
Obligations et autres titres à revenu fixe	399 253	399 253		
Instruments dérivés de couverture	801		801	
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	3 379 409	479 561	2 895 263	4 585
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX				

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	71 184		71 184	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	71 184		71 184	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	49 945		49 945	
Instruments dérivés de couverture	333 083		333 083	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	454 212		454 212	
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux				

	31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	58 010		58 010	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	58 010		58 010	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	84 436		84 436	
Instruments dérivés de couverture	236 941		236 941	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	379 387		379 387	
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux				

Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3 (en milliers d'euros)	Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction							Instruments dérivés		
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction					
						Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM		Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction
Solde de clôture (31/12/2019)	4 585										
Gains /pertes de la période (1)	36										
Comptabilisés en résultat	36										
Comptabilisés en capitaux propres											
Achats de la période											
Ventes de la période											
Emissions de la période											
Dénouements de la période											
Reclassements de la période											
Variations liées au périmètre de la période											
Transferts											
Transferts vers niveau 3											
Transferts hors niveau 3											
Solde de clôture (30/06/2020)	4 621										

Tableau 2 sur 3	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat																						
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI						Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option										
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres de dettes			Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	OPCVM	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes							
							Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM							Titres de dettes	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes				
<i>(en milliers d'euros)</i>																							
Solde de clôture (31/12/2019)									4 585								4 585						
Gains /pertes de la période (1)									36								36						
Comptabilisés en résultat									36								36						
Comptabilisés en capitaux propres																							
Achats de la période																							
Ventes de la période																							
Emissions de la période																							
Dénouements de la période																							
Reclassements de la période																							
Variations liées au périmètre de la période																							
Transferts																							
Transferts vers niveau 3																							
Transferts hors niveau 3																							
Solde de clôture (30/06/2020)									4 621								4 621						

Tableau 3 sur 3 (en milliers d'euros)	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres						Instruments dérivés de couverture
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables				
			Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes		
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés			Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	
Solde de clôture (31/12/2019)							
Gains /pertes de la période (1)							
Comptabilisés en résultat							
Comptabilisés en capitaux propres							
Achats de la période							
Ventes de la période							
Emissions de la période							
Dénouements de la période							
Reclassements de la période							
Variations liées au périmètre de la période							
Transferts							
Transferts vers niveau 3							
Transferts hors niveau 3							
Solde de clôture (30/06/2020)							

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	-32
Comptabilisés en résultat	-32
Comptabilisés en capitaux propres	

10. Parties liées

Au 30 juin 2020, les encours des comptes courants d'associés et de TNMT des Caisses Locales auprès du Crédit Agricole Nord de France s'élèvent respectivement à 81,45 millions d'euros et 428,06 millions d'euros.

Le montant des avances consenties à la SA Foncière de l'Erable s'élève à 40,01 millions d'euros, après la capitalisation des intérêts 2019 pour 0,40 million d'euros.

Le Crédit Agricole Nord de France a enregistré les dividendes suivants :

- 7,04 millions d'euros de la SA Nord Capital Investissement,
- 3 millions d'euros de la SA Foncière de l'Erable,
- 0,52 million d'euros de la SCI Sainte Croix,
- 0,51 million d'euros de la SAS SACAM International,
- 0,37 millions d'euros de la SACAM Développement.

La SA Foncière de l'Erable a encaissé un dividende de 1,41 million d'euros de la SCI Crystal Europe, 1,25 million d'euros de la SCI Euralliance et 1,06 million d'euros de la SCI Quartz Europe.

11. Périmètre de consolidation au 30 Juin 2020

Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole Nord de France	Modification de périmètre	Implantation	Type d'entité et nature du contrôle	Méthode de consolidation au 30 juin 2020	% de contrôle		% d'intérêt	
					30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019
Établissements bancaires et financiers								
Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France		France	Mère	Société mère	100	100	100	100
Caisses Locales (70)		France	Filiale	Intégration globale	100	100	100	100
FCT Crédit Agricole Habitat 2015 - 2017 – 2018 – 2019 - 2020		France	Filiale	Intégration globale	100	100	100	100
Sociétés d'investissement								
SA Nord Capital Investissement		France	Filiale	Intégration globale	96,8	96,5	97,1	96,5
SA Groupe Rossel-La Voix		France	Entreprise Associée	Mise en équivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
Pôle Immobilier								
SA Foncière de l'Erable		France	Filiale	Intégration globale	99,9	99,9	99,9	99,9
SCI Quartz Europe		France	Filiale	Intégration globale	100	100	99,9	99,9
SCI Euralliance Europe		France	Filiale	Intégration globale	100	100	99,9	99,9
SCI Crystal Europe		France	Filiale	Intégration globale	100	100	99,9	99,9
SAS Square Habitat Nord de France		France	Filiale	Intégration globale	100	100	100	100
SAS Nacarat		France	Entreprise Associée	Mise en équivalence	30,8	30,8	30,8	30,8

Au 30 juin 2020, le Crédit Agricole Nord de France ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

12. Événements postérieurs au 30 juin 2020

Le Crédit Agricole Nord de France a été notifié par le Groupe Rabot Dutilleul d'une offre de rachat portant sur les titres de la société Nacarat. Le conseil d'administration du 24 juillet 2020 n'a pas pris position sur cette offre.

Aucun autre évènement postérieur à la clôture n'est à signaler.

Attestation du responsable de l'information

Responsable de l'information relative à la Caisse régionale

Monsieur Christian Valette, Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France

Attestation du Responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport semestriel d'activité figurant ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Lille, le 31 août 2020



Le Directeur Général,
Christian Valette

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information semestrielle 2020



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

PricewaterhouseCoopers
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
France



Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France

Siège social : 10, avenue Foch 59000 Lille
Statut juridique : société coopérative à capital variable
Capital social : €.179 286 402

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2020

Période du 1er janvier au 30 juin 2020

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration du 24 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.


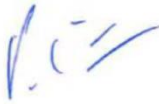

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Paris La Défense, le 28 août 2020	Neuilly-sur-Seine, le 28 août 2020	
KPMG S.A.	PricewaterhouseCoopers	
		
Signature numérique de Christophe Coquelin Date : 2020.08.28 08:12:45 +02'00'	2020.08.28 10:09:32 +02'00'	2020.08.28 08:52:14 +02'00'
Christophe Coquelin Associé	Pierre Clavié Associé	Alexandre Decrand Associé